

Date de dépôt : 13 août 2019

Rapport

de la commission de l'enseignement supérieur chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat approuvant le rapport de gestion de l'Université de Genève pour l'année 2017

Rapport de M. Christian Dandrès

Mesdames et
Messieurs les députés,

La Commission de l'enseignement supérieur, présidée par M. Jean-Charles Rielle, a étudié ce rapport lors de 2 séances, soit les 27 septembre et 18 octobre 2018.

Ont assisté aux séances M^{me} Ivana Vrbica, directrice de l'unité des Hautes Ecoles, DIP et M^{me} Céline Merad-Malinverni, directrice des Ressources Humaines, DIP.

Le procès-verbal a été tenu avec précision par M^{me} Eva Aligizakis.

Audition du M. Yves Flückiger, recteur de l'Université et de M. Didier Raboud, secrétaire général adjoint au rectorat.

M. Flückiger explique que l'Université se porte bien et qu'elle est désormais 59^e au classement de Shanghai, ce qui signifie qu'elle a encore progressé. Il précise qu'un classement fait par l'Université de Toulouse pondère le classement de Shanghai par rapport aux budgets des universités et que, dans ce classement, l'Université de Genève est 17^e. Cela démontre que l'argent public investi dans l'Université est bien utilisé. Selon le classement de la revue « Nature » qui s'intéresse à l'innovation et aux dépôts de brevets, l'Université de Genève est classée 21^e. Il rappelle également que la Suisse compte 5 universités parmi les 100 premières du classement de Shanghai.

La subvention fédérale est calculée à 70% en fonction du nombre d'étudiants, à 22% en fonction des performances dans la recherche et à 8% en fonction des fonds accordés par la CTI (Commission pour la technologie et l'innovation). Cette subvention est répartie de manière globale entre les universités suisses, mais également de manière relative, car si une université montre une amélioration au cours de l'année, elle peut recevoir une subvention supplémentaire. C'est l'Université de Genève qui obtient le montant le plus important de croissance de la subvention fédérale de base, ce qui signifie qu'elle est celle qui s'améliore le plus.

Il estime que l'Université est de qualité et qu'il est de son devoir envers le domaine public de maintenir ce statut. Le cap des 17 000 étudiants a été franchi à la rentrée 2018, avec un taux de 1,3% de croissance (depuis 2014, cela représente 10% d'étudiants supplémentaires). Cela a des conséquences par rapport aux infrastructures, qui ne sont pas faites pour accueillir une telle quantité d'étudiants. Une discussion lancée par le rectorat auprès des facultés rapporte que 6 facultés sur 9 estiment atteindre leur limite en termes d'équipement. Cette situation pose des questions quant à la marche à suivre pour l'avenir. Certaines facultés ont déjà réagi en mettant en place un système de streaming, permettant aux étudiants en dehors de la salle de suivre le cours en direct. Selon une étude menée dans la faculté d'économie, qui utilise le streaming, les étudiants visionnant le cours à distance ne sont pas moins bons que les étudiants présents dans la salle au moment du cours, prouvant ainsi que ce système n'affecte pas les résultats.

Il évoque ensuite les MOOCs (massive open online courses) parmi les pionnières dans le domaine. Une réflexion est actuellement en cours pour proposer des MOOCs au sein de la LERU (League of European Research Universities). Ces cours pourraient être suivis par les étudiants des universités partenaires et être crédités. Il ne serait cependant pas question de faire des formations sur MOOCs, car cela n'aurait pas de sens, mais plutôt de pouvoir combiner les différentes formes d'enseignement. De manière tout aussi novatrice, l'Université de Genève propose désormais des MOORs (massive open online research), basés sur des cours en ligne à la suite desquels les participants peuvent prendre part à un jeu interactif en lien avec la recherche, fournissant ainsi de potentielles données pour les chercheurs. C'est une nouvelle forme de science citoyenne, permettant de collecter de l'information et parfois d'accélérer la recherche.

Dans le domaine de la recherche, plus largement, il mentionne les NCCR (National Centre of Competence in Research). La Confédération ayant fait un nouvel appel à projets, l'Université de Genève a fait le pari de laisser carte blanche à tous les chercheurs qui se sentaient la capacité d'entamer un tel

projet. L'Université a donc proposé 12 projets sur les 52, ce qui est un investissement conséquent. 7 projets ont été retenus (3A, 4B). Le résultat est remarquable, mais quelque peu risqué, car, si plusieurs projets venaient à être réalisés, cela demanderait une implication financière colossale. Il annonce également, de manière non-officielle, que l'UE va lancer un nouveau projet flagship qui financera la recherche dans le domaine de la physique quantique à hauteur de 1 milliard d'euros, dont 100 millions viendront soutenir les chercheurs genevois. Cela n'aurait pas été possible sans le soutien du canton aux projets qui feront partie de ce flagship. Il souligne également l'importance des partenariats, car, à l'heure actuelle, il est difficile pour les universités d'entretenir des plateformes seules. Il évoque le campus biotech qui est une collaboration avec l'EPFL et un autre partenariat pour la mobilité avec l'Université de Zürich.

Il parle ensuite des liens avec la cité, qui sont primordiaux, et souligne le fait que le Canton de Genève apporte un soutien fort à l'Université et que celle-ci lui en est reconnaissante. Ces liens s'expriment notamment à travers le Laboratoire de technologie avancée (LTA) qui propose à des particuliers et des entreprises de venir dans les locaux de l'Université afin de bénéficier d'outils de pointe et de collaborateurs sachant les utiliser, ne payant que le coût horaire de l'utilisation. Cela permet ainsi à des chercheurs d'avoir accès à un tel matériel tout en donnant à l'Université les moyens d'entretenir les appareils ou d'investir dans de nouveaux équipements.

Il expose le projet de Science Policy Interface (SPI), développé par l'UNIGE et qui vise à créer un lien entre les ONGs et le monde académique. Les ONGs pourront déposer des projets, problématiques, défis ou réflexions auxquels ils sont confrontés et l'Université – avec le réseau interuniversitaire et de contacts qu'elle comprend – y apportera une expertise académique et scientifique. Il parle de la stratégie digitale qui est un élément important en développement et évoque notamment un poste de professeur dans le domaine de l'intelligence artificielle qui sera ouvert en 2019. Il précise également que parmi les 7 projets NCCR retenus, l'un d'entre eux concerne l'intelligence artificielle.

Il conclut en évoquant le fait qu'il manque toujours des femmes dans le corps professoral (22% actuellement), bien que ce nombre soit parmi les plus élevés des universités suisses. La seule option de l'Université pour pallier ce manque est d'agir au moment du recrutement de nouveaux professeurs. Ce processus a fait ses preuves, car, parmi les nouvelles nominations en 2017, 52% étaient des femmes.

Un député PLR comprend que le classement de Shanghai est important pour la recherche, mais relève que l'UNIGE ne fait même pas partie des 100

premières dans le classement QS fait par les étudiants, alors que Zürich en fait partie. La situation du logement à Genève rend le problème complexe. Il évoque un nombre de 300 étudiants ayant renoncé à venir à l'UNIGE à cause de la pénurie de logements en 2016. Il souhaite savoir ce qu'il en est aujourd'hui au niveau des chiffres et de la situation du logement étudiant. M. Flückiger répond que le classement de Shanghai est effectivement mis en avant, premièrement parce que l'UNIGE y est bien classée, mais également parce que le classement se base sur des critères objectifs. Il confirme que la politique du logement est complexe à Genève et que l'Université fait de son mieux. Il évoque notamment un projet de constructions, par 4 fondations proches de l'UNIGE, de 400 logements pour étudiants sur Carouge, à partir de 2019.

Le même député PLR souhaite savoir si des organismes sont en place au sein de l'Université pour améliorer le cadre de la mobilité. M. Flückiger répond qu'il faudrait surtout insérer la mobilité dans les plans de cours et donner la possibilité de créditer les cours d'autres universités au retour des étudiants, car cela faciliterait le processus et le valoriserait.

Sur question du même député PLR, M. Flückiger répond que l'Université est candidate au rachat de la tour de la RTS, qui devrait se libérer en 2024, mais qu'il y a d'autres concurrents, de sorte que rien n'est certain pour le moment.

M. Raboud ajoute que la situation actuelle du logement est complexe et ne peut pas se résoudre à court terme. Il évoque la proposition originale de l'Université, qui s'appelle 1 heure par m² et qui fonctionne de la façon suivante : l'étudiant loge chez un particulier et aide aux travaux ménagers à hauteur d'une heure pour 1m² par mois. C'est également une forme de logement intergénérationnel. Il y a actuellement 53 tandems, ce qui constitue à peu près la taille d'une petite résidence universitaire et ce sans construire de bâtiments. C'est un projet de développement durable, qui touche les questions écologiques, économiques, sociales et environnementales. Ce projet séduit d'autres universités et il pense qu'il faut continuer à abonder dans le sens de ces projets originaux pour aider à résoudre le problème du logement.

Sur question d'un député PLR, qui demande ce qu'il en est du financement, M^{me} Vrbica répond que la modification de l'AIU est en cours et qu'elle est désormais devant la CDIP. L'on reste sur un accord intercantonal, mais les coûts vont être calculés beaucoup plus finement là où jusqu'alors il était plutôt question de forfait « politique ». Parmi les nouveaux critères, il y aura le nombre d'étudiants et la part de la recherche, ceux-ci permettant de déterminer les montants. En parallèle, la Confédération et les cantons

travaillent sur la détermination des coûts de référence pour savoir si on lie les coûts de référence aux coûts AIU. Dans aucun des cas, le coût des infrastructures n'est pris en compte, car cela n'est pas passé politiquement. Il n'est pas possible de les comptabiliser, car les sommes seraient énormes.

Le même député PLR demande quelles premières conclusions ont pu être tirées du projet de formation des imams, qui a engendré des discussions vu la laïcité du Canton de Genève. M. Flückiger répond que la formation est prévue pour des personnes déjà imams et pas pour des personnes souhaitant devenir imams. Le but premier de cette formation est de leur permettre de maîtriser le français (1^{er} semestre), l'acquisition du français étant une condition pour poursuivre le programme, et par la suite de leur offrir une introduction culturelle à des fins d'intégration (2^e semestre). A ce stade, le bilan est plutôt positif. Des membres de la Commission européenne souhaiteraient s'en inspirer et développer des projets similaires ailleurs. Le bureau d'intégration a financé toute la formation en langue et le programme est gratuit, car les personnes qui en bénéficient n'auraient pas les moyens de supporter le coût de la formation. Le rapport d'évaluation est en cours de rédaction et est très intéressant. La formation comprend un petit effectif d'étudiants issus de communautés musulmanes variées et la mise en commun de ces communautés a permis de travailler sur le dialogue, le partage et la tolérance. Les bénéficiaires en sont grands et d'autres universités suisses sont d'ores et déjà intéressées. (Annexe A)

Le même député PLR demande en quoi consistent les 32 demandes de conseil pédagogique qui ont été formulées. M. Flückiger explique que les professeurs sont régulièrement soumis à des contrôles à travers des procédures de renouvellement. Celles-ci évaluent les publications, la capacité à obtenir des fonds de recherche et les enseignements, cette dernière catégorie étant examinée à travers des questionnaires aux étudiants, qui permettent parfois de soulever certains problèmes. Suite à cela, lorsque le rapport est remis au collège des professeurs, demande peut être faite que le professeur suive une formation. Cependant les cas sont relativement rares.

Le même député PLR souhaiterait connaître un peu plus précisément les questions posées lors des évaluations en ligne faites pour 4429 enseignements touchant à la formation de base. M. Flückiger répond qu'il peut donner le rapport des résultats des retours des étudiants sur les cours. Il précise qu'il y a une certaine lassitude de la part des étudiants à répondre à ces questionnaires et que le taux de participation commence à fléchir. Une réflexion doit être menée à ce sujet. (Annexes B et C)

Sur question d'une députée socialiste qui souhaite savoir quelles mesures spécifiques ont été mises en place à propos du harcèlement dans le cadre de

la politique de l'égalité, M. Flückiger répond que les choses vont vers le mieux et qu'il faut maintenir cet effort. Concrètement, différents dispositifs sont en place à l'UNIGE. Il existe par exemple un système de quota, qui prévoit qu'il faut retenir un minimum de 2 femmes sur 5, lorsqu'une faculté ouvre un concours. Ce quota reste malgré tout flexible notamment dans les domaines qui comptent très peu de femmes, comme la médecine. Dans ce cas, la faculté devra cependant justifier le fait qu'elle ne peut pas présenter un tiers de femmes pour pouvoir poursuivre le concours. Un autre dispositif est un programme de don pour les femmes professeurs assistantes qui vise à leur apporter un soutien financier pour faire le pont entre l'assistantat et un poste professoral. Concernant le harcèlement plus spécifiquement, un groupe de confiance indépendant de l'Université a été mis en place et une campagne de prévention a été largement diffusée à travers toute l'UNIGE. Le premier rapport annuel du groupe de confiance montre que le nombre de cas n'a pas évolué depuis décembre 2017, ce qui est préoccupant et demande réflexion. L'effort doit être maintenu pour freiner le harcèlement. La rapidité d'intervention est un élément crucial et une discussion est en cours pour réfléchir aux moyens qui permettraient de compléter ce dispositif. L'idée d'une ligne téléphonique unique est à l'examen. Le problème des personnes victimes de harcèlement est souvent de savoir à qui s'adresser. En ce qui concerne les étudiants victimes de harcèlement, le problème est plus complexe, car ils ne sont pas des employés de l'Université. A l'heure actuelle, seul le Conseil de discipline peut entrer en matière et éventuellement exclure un étudiant. Il y a donc une lacune dans le système à ce niveau et une réflexion est menée pour essayer de la combler.

La même députée socialiste aimerait savoir si les fluctuations constatées dans le nombre d'étudiants inscrits en 2017 (- 6% en Faculté de Médecine, +11% dans la Faculté des Sciences de la Société) sont le reflet d'une tendance sur plusieurs années ou si cette année était singulière, étant donné que les chiffres sont assez stables dans les autres facultés. M. Raboud répond que ce n'est pas une tendance. En 2018, le nombre d'étudiants en médecine est remonté et les chiffres ont diminué en Sciences de la Société.

En ce qui concerne les conditions d'études liées au logement, un député socialiste souhaite savoir si l'Université entretient une collaboration avec le Département du Territoire pour obtenir de nouveaux logements pour les étudiants. M. Raboud lui répond que la collaboration avec le département du territoire n'est pas formelle, mais qu'il y a des liens. Une veille continue est effectuée afin de se maintenir au courant des éventuels opportunités et projets dans le domaine. L'Université reste attentive à ce sujet.

S'il comprend que le système de streaming n'impacte pas les résultats des étudiants, le même député socialiste pense que l'encadrement par les assistants est indispensable et constate que le nombre d'assistants ne semble pas augmenter en fonction du nombre d'étudiants. Il aimerait savoir pourquoi tel n'est pas le cas et quelles sont les mesures mises en place pour pallier à cette situation. M. Flückiger explique que les taxes payées par les étudiants sont divisées entre les taxes fixes et les taxes d'encadrement. Les taxes d'encadrement sont dévolues entièrement à la création de nouveaux postes d'assistants, mais ces montants sont relativement restreints. La création de ces nouveaux postes est répartie en fonction des besoins des différentes facultés. Malheureusement, les facultés ont tendance à vouloir nommer plutôt des professeurs que des assistants. Il faut donc les encourager, éventuellement avec des financements supplémentaires. Il faut également réfléchir à de nouvelles formes d'encadrement et aller vers l'innovation pédagogique. L'Université fait un travail dans ce domaine.

Sur question du même député socialiste, qui souhaite savoir si l'Assemblée de l'Université a été consultée pour ce rapport 2017, M. Flückiger explique que la Loi sur l'Université, qui a désormais 10 ans, montre un bilan très positif, car elle a notamment permis une grande autonomie et le développement de nouvelles formations. Cette autonomie est également contrôlée à travers trois instances : le Comité d'audit, le Conseil d'orientation stratégique et le Comité d'éthique et de déontologie. Le léger défaut est que le périmètre de chaque instance n'est pas toujours bien délimité par la loi, mais ce problème pourrait être facilement ajusté par une discussion entre ces instances. En ce qui concerne les aspects financiers, le bilan est également positif, car l'Université réalise chaque année des excédents. Pour ce qui est de l'Assemblée de l'Université, les rapports sont fréquents et sains et les débats intéressants. Il y a cependant la question de la continuité, car l'Assemblée de l'Université connaît un tournus important (en particulier, les étudiants y passent un temps relativement restreint, au vu de la durée des études et de la volonté d'implication). Une réflexion est menée sur ce sujet par le secrétariat général de l'UNIGE. M. Raboud ajoute que le rapport d'activité est soumis et discuté à l'Assemblée de l'Université.

Concernant les cotutelles, le même député socialiste aimerait savoir :

- si des titres conjoints à deux universités sont envisageables, car cela constituerait une approche plus transversale.

M. Flückiger explique que ce système existe largement, mais que le processus est très lent, car chaque instance doit valider les différentes étapes. Malgré la lourdeur du projet, le bénéfice est très net et attractif pour l'étudiant qui obtiendra ainsi un double diplôme.

- s’il existe des écoles doctorales communes à deux universités.

M. Flückiger explique que cela est possible au sein de la Conférence universitaire de Suisse occidentale (CUSO), qui est financée par les universités en fonction du nombre de doctorants qu’elles envoient dans ces écoles. Il existe actuellement une trentaine d’écoles doctorales.

- si la personne obtient un diplôme de l’Université de Genève et de l’école doctorale.

M. Flückiger répond que le doctorat se réalise à l’UNIGE, mais que la personne reçoit un soutien grâce à la participation à cette école doctorale qui lui donne des compétences transversales. Ce sont des compétences recherchées par les doctorants et les entreprises sur le marché du travail.

Concernant le LTA, le même député socialiste aimerait encore savoir, s’il est possible d’avoir plus de détails à ce sujet et si des rapports pourraient être présentés. M. Flückiger explique que les entreprises participent financièrement à l’usage à travers une facturation à l’heure. Cela comprend également le personnel compétent pour travailler avec ces équipements de pointe, ce qui est très attractif pour les entreprises. Ce financement permet de couvrir les frais d’entretien et l’éventuel achat de nouveau matériel, l’obsolescence étant rapide dans le domaine des infrastructures scientifiques de pointe.

Le même député socialiste demande si les données récoltées lors de l’utilisation par une entreprise peuvent être utilisées à des fins de recherche. M. Raboud répond que les demandes étant extrêmement précises (il est plutôt question d’un service de mandat), il est difficile de les intégrer à la recherche. Ce programme est toutefois intéressant, car il permet de rentrer en contact avec les acteurs de la cité, en l’occurrence les entreprises, au sujet des problématiques concrètes qu’elles rencontrent et cela peut permettre d’entamer un dialogue, voire une collaboration qui dépasse le simple mandat.

Sur question d’un député PLR, M^{me} Vrbica répond que les EPF sont exclues de l’AIU.

Sur question du même député PLR, qui souhaite connaître le nombre de cours donnés en anglais au niveau du bachelor et du master, M. Flückiger répond qu’il n’y a pas de chiffre précis, mais que la tendance est probablement à la hausse. L’objectif était que tous les bachelors soient en français et qu’au moins un master consécutif le soit également. Il mentionne le bachelor de GSEM qui est bilingue en première année, ce qui le rend très attractif même si le dédoublement est coûteux. L’UNIGE souhaite être une université francophone de référence, mais cela ne signifie pas que ses cours doivent être exclusivement en français. Cela n’est d’ailleurs pas souhaitable

si l'UNIGE veut rester compétitive par rapport à des universités anglophones. (Annexe D)

En lien avec l'augmentation du nombre d'étudiants, un député PLR aimerait savoir si des projets entre universités suisses seraient envisageables afin de limiter le dédoublement des formations. M. Flückiger répond que cela est déjà possible à travers le Triangle Azur, qui permet aux étudiants de prendre des cours qui ne sont pas proposés dans leur université d'origine dans les universités partenaires (Lausanne et Neuchâtel). Il ajoute que des efforts de mutualisation se mettent en place, comme c'est le cas pour l'école de pharmacie Genève-Lausanne.

Le même député PLR pense que le Triangle Azur est un bon programme, mais qu'il ne propose pas réellement de formation conjointe aux universités. M. Flückiger répond que pour cela une bonne complémentarité est nécessaire et que c'est un travail qui demande encore des discussions.

Le même député PLR explique que les questionnaires pourraient ne pas refléter la situation réelle, à cause, par exemple, de l'autorité publique que peut représenter un professeur, et demande ce qui se fait dans les cas où un enseignant ne montre plus la volonté d'enseigner ou enseigne mal. M. Flückiger explique que les questionnaires ne donnent effectivement pas les résultats escomptés et qu'il est nécessaire de les retravailler. Il n'y a pas de solution immédiate et met en avant le fait que l'enseignement doit être davantage pris en considération lors de la nomination d'un nouveau professeur ou de son renouvellement. Il souligne également l'importance de la participation sociale de l'enseignant et de sa collaboration avec le reste de l'équipe. Malheureusement, ces éléments ne sont pas mesurables, contrairement à la recherche, et la situation est donc complexe.

Une députée (Verts) revient sur la stratégie digitale et l'ouverture d'un poste dans le domaine de l'intelligence artificielle et souhaite savoir si ce poste va s'ouvrir dans la faculté des sciences et si, dans un deuxième temps, il serait possible d'envisager une stratégie plus transversale avec une ouverture dans le département de sociologie. M. Flückiger répond que le but de cette ouverture dans le domaine de l'intelligence artificielle est de savoir ce que cela pourrait apporter à l'UNIGE. Environ 80% des tâches administratives pourraient être effectuées par des robots et il serait également possible de répondre aux étudiants 24h/24, ce qui soulagerait grandement le service des admissions et lui permettrait de se concentrer davantage sur le contact direct. M. Raboud ajoute que l'intelligence artificielle est un sujet de recherche transdisciplinaire.

Sur question d'une autre députée (Verts), qui demande ce qu'il en est de la situation de la mobilité par rapport aux votations du 9 février, M. Flückiger répond qu'un long travail a été entrepris, afin de regagner le nombre d'étudiants étrangers et de recréer les partenariats avec les universités européennes. La Confédération a donné des ressources pour remplacer ERASMUS.

Un député MCG souhaite savoir quel est le niveau des étudiants en informatique à l'UNIGE, ce domaine étant en pleine expansion, et aimerait savoir si la formation à Genève est suffisante. M. Flückiger répond que la question n'est pas la qualité de la formation, mais la quantité d'étudiants formés. Des ajustements sont nécessaires pour faire une révolution digitale.

Le même député MCG demande pourquoi les étudiants ne s'orientent pas vers ce genre de technologies, alors que le monde digital est celui de demain. M. Flückiger explique que la valorisation doit commencer à s'opérer avant l'université et que ce domaine doit être davantage promu dans la société en général. M. Raboud ajoute que cette situation était celle d'autres sciences auparavant et qu'il est important de sensibiliser les jeunes à certaines filières. Il mentionne le cas de la physique, qui a été largement promue dans les dernières années et qui accueille un nombre d'élèves toujours grandissant à l'Université. Il explique que l'informatique n'a pas été l'objet d'une telle campagne et que c'est un domaine plus difficile à valoriser, car il est mouvant, en constante évolution et donc plus difficile à cerner. En tant que métier du futur, l'Université doit y être attentive et le mettre en avant.

Audition de M^{mes} Gahla Doerig et Noémie Dubois, secrétaires permanentes de la CUAE, et de M^{me} Caroline Aubry, membre bénévole de la CUAE

M^{me} Dubois explique qu'elles ont sélectionné quelques thèmes principaux sur lesquels la CUAE travaille de manière générale et qui sont influencés par les permanences tenues par l'association. Ces permanences permettent d'avoir un accès proche à la réalité estudiantine. Grâce à ces permanences et à leurs propres expériences individuelles, les membres de la CUAE parviennent à avoir une idée générale des problématiques. Elles vont aborder les questions de genre et de harcèlement sexiste et sexuel, le logement et la qualité de l'enseignement de manière globale.

M^{me} Doerig aborde la question de la précarité étudiante. La CUAE reçoit beaucoup de personnes qui ont des problèmes avec leur cursus universitaire, car elles doivent travailler en parallèle de leurs études afin de les financer. Selon les statistiques d'Eurostat, plus de 71% des étudiantes et des étudiants

travaillent à côté de leurs études. Les permanences reçoivent également des personnes qui sont en échec académique, car elles vivent des situations difficiles qui les conduisent à travailler et à manquer des cours ce qui est peu pris en considération par les professeurs. Cette problématique touche plusieurs pôles, notamment le logement qui est souvent une part importante des dépenses des étudiants. Il est difficile de trouver un logement abordable, ce qui implique pour certains de vivre dans d'autres cantons et donc de procéder à des allers-retours. Une autre difficulté est de toucher des subventions par exemple pour les assurances.

Une autre problématique est celle de la faible représentation étudiante au sein des différentes commissions et dans la gestion générale de l'Université qui est très hiérarchisée. En général, dans les commissions ou à l'Assemblée universitaire, il y a moitié moins d'étudiantes et d'étudiants que de membres du corps professoral. L'Assemblée universitaire est intéressante, mais reste un organe consultatif qui n'a aucun poids décisionnaire. M^{me} Doerig estime que l'Université peut améliorer cela. Bien que la représentation n'y soit pas équitable, l'Assemblée universitaire reste un organe démocratique permettant de prendre conscience de ce qui se passe au sein de l'Université, notamment quant aux décisions qui y sont prises.

Concernant le logement, M^{me} Aubry fait part de quelques constats que vivent au quotidien les personnes en formation. Il y a un manque évident de logements abordables à Genève. Dans les résidences universitaires ou privées, il n'y a souvent pas de places et les loyers sont très élevés. Pour les logements hors marché des résidences universitaires, des conditions doivent être remplies pour avoir accès à ce type de bail, comme par exemple la condition d'avoir un garant qui réside en Suisse, ce qui crée des problèmes, notamment pour les étudiantes et les étudiants qui viennent étudier depuis l'étranger et qui ne remplissent pas cette condition. Un autre problème est celui du manque de protection légale des personnes qui sont logées dans les résidences universitaires et sont soumises à des règles qui sont relèvent plutôt du contrat hôtelier. Ce type de contrat implique que des visites des chambres peuvent avoir lieu ou que d'autres conditions inéquitables soient imposées, contrairement aux conditions d'un contrat de bail ordinaire. M^{me} Aubry énonce trois axes : nécessité de l'extension de la protection du droit du bail aux personnes en formation logées dans les résidences universitaires, nécessité de fournir plus de logements pour les personnes en formation avec des loyers abordables et enfin nécessité de renforcer les résidences qui sont du ressort de l'Etat et d'assurer les subventions pour les résidences universitaires.

M^{me} Dubois ajoute que l'année dernière, lors d'une rencontre avec le recteur, le constat a été fait que les résidences sont de plus en plus financées par des privés ce qui implique que les conditions d'hébergement sont beaucoup plus instables et moins réglementées. Il n'y a aucune emprise sur ces règlements internes qui sont parfois inacceptables en ce qui concerne les conditions de logement. Il faut que les fondations aient une mainmise sur les logements et soient en mains publiques.

M^{me} Dubois poursuit avec la question du harcèlement sexiste et sexuel qui a pris beaucoup de place en 2017. Depuis 2016, une campagne est menée sur la question du harcèlement sexiste et sexuel spécifiquement dans les lieux de formation. Une demande d'extension de la LEg (loi sur l'égalité) au statut des étudiantes a été formulée, car cette loi ne couvre que les personnes salariées. Cette loi est progressiste, puisqu'elle reconnaît le caractère sexiste du harcèlement, mais les étudiantes devraient aussi en bénéficier, puisqu'elles ont un statut similaire à celui des salariées du fait de la relation hiérarchique et de dépendance vis-à-vis des professeurs. Ce sont ces derniers qui délivrent les diplômes. D'autre part, des relations plus proches impliquent un statut similaire à celui du salarié comme celle de la doctorante et du professeur suivant la thèse. Une campagne est menée avec d'autres associations et syndicats étudiants à l'échelle nationale, notamment par l'association SUD Etudiant-e-s et précaires à Lausanne. Une brochure a été rédigée en parallèle à cette campagne sous forme de guide pratique destiné aux étudiantes et aux étudiants. L'année passée, le rectorat a lancé la campagne « UNIUNIE » contre le harcèlement sexuel à l'Université de Genève. L'effort fourni quant à ces questions est reconnu, mais n'est pas suffisant, car dans le cadre de cette campagne, une affaire a été rendue publique et a démontré la manière dont ces situations sont gérées. Les mesures entreprises n'ont pas été suffisantes, puisque suite à cette histoire, la personne concernée au rectorat a quitté sa fonction de recteur et a repris sa fonction de professeur auprès des étudiants. Il est par conséquent difficile de dire que les étudiantes sont protégées à l'Université que ce soit par le rectorat, par cette campagne ou de manière générale par les mesures prises par l'institution face à ces questions de harcèlement sexiste et sexuel. Cette enquête montre que le rectorat est peu enclin à prendre des mesures concrètes et efficaces qui pourraient servir d'exemple pour la suite. Faire des campagnes et visibiliser le problème sont de bonnes choses, mais il y a une attente de réponses concrètes. Le DIP pourrait également prendre des mesures dans ce sens afin d'obtenir des résultats concrets. M^{me} Dubois ajoute que la CUAE lutte pour une université accessible à toutes et à tous de manière indépendante à l'appartenance religieuse, au genre ou aux origines.

La loi sur la laïcité ne va pas vraiment dans ce sens. L'Université doit être accessible sans discriminations et ouverte, notamment pour les personnes qui sont dans des situations sociales difficiles et qui doivent être aidées afin de terminer leurs études.

M^{me} Doerig ajoute que même si la majorité des fonds viennent de subventions étatiques, l'Université se tourne de plus en plus vers des fonds privés, ce qui pose des problèmes notamment au niveau de l'investissement de ces fonds qui vont soutenir certaines filières plutôt que d'autres. Il y a également une perpétuelle course au classement de Shanghai, par exemple, qui implique qu'il y ait de très bons chercheurs et chercheuses au sein de l'Université, ce qui crée un dilemme pour les professeurs qui doivent choisir entre faire de la recherche ou se consacrer à l'enseignement. Cela implique une baisse de la qualité de l'enseignement avec des salles surchargées, de sorte que les étudiants auront une formation moins bonne et moins complète.

Un député PLR revient sur les situations d'échecs notamment dues au fait que les étudiants travaillent et demande si, en tant que syndicat, la CUAE peut trouver des solutions. M^{me} Doerig répond que la CUAE constate une augmentation de ces cas, qui sont parfois des situations stressantes qui concernent surtout les conditions de vie en général et le coût général des études. La prise en considération est parfois arbitraire et il est difficile de comprendre pour quelle raison telle opposition n'a pas été retenue alors qu'elle méritait de l'être.

Sur question du même député PLR qui demande ce qui pourrait être fait pour améliorer cela, M^{me} Doerig explique que de nombreuses solutions peuvent être apportées, soit notamment rendre les aides financières plus accessibles, permettre de trouver un logement à plus bas prix ou supprimer les taxes d'études. Quant au traitement des oppositions, il est parfois arbitraire et le problème doit être pris à la racine pour qu'il y ait moins besoin de former d'oppositions. M^{me} Dubois ajoute que le problème principal est de devoir travailler en même temps que les études. Par exemple, certaines HES interdisent aux étudiants de travailler en parallèle à leurs études, car la formation est considérée comme étant à 100%. A l'Université de Genève, les plans d'études représentent également un emploi du temps à 100%. Il est par conséquent problématique de devoir travailler à côté, mais c'est obligatoire pour 70% des étudiants, car les bourses et les aides financières ne sont pas suffisantes. Ce problème doit être réglé afin de mettre un terme aux échecs qui sont des conséquences directes de cette problématique. M^{me} Doerig indique que dans le rapport d'activité, même le rectorat parle du métier d'étudiant. Il y a certaines universités dans d'autres pays qui considèrent qu'étudier est un métier.

Une députée socialiste constate qu'avec le traité de Bologne, les semestres sont partagés, de sorte qu'il est beaucoup plus difficile de travailler à côté de ses études qu'avant et que les emplois offerts aux étudiantes et étudiants sont plus rares. Elle demande quels sont les types d'emplois qui sont aujourd'hui accessibles aux étudiant(e)s. M^{me} Doerig répond que la nécessité de travailler est réelle pour beaucoup de personnes, que ce soit des personnes qui habitent à Genève ou qui viennent de l'étranger pour y étudier. En général, les emplois pour les étudiantes et les étudiants sont difficiles à trouver et sont en grande majorité des contrats à la demande ou qui demandent aux étudiants de choisir et de moduler leurs horaires. Les étudiants peuvent être licenciés du jour au lendemain sans toucher la moindre indemnité. Souvent, ces emplois demandent une grande flexibilité ce qui n'est pas facile à vivre ou à adapter dans le cadre d'un cursus universitaire. M^{me} Dubois ajoute que la plateforme Uni-Emploi (Centre des Carrières) propose aux entreprises de mettre des annonces d'emploi sur sa plateforme. Une étude a dévoilé que la plupart des propositions concernent des emplois précaires. La CUAE considère qu'il n'y a pas de condamnation de cette précarité des emplois par l'Université, étant relevé qu'ils sont souvent prédestinés au genre féminin tels que le baby-sitting ou l'accompagnement de personnes âgées et sont parfois payés F 6.- par heure. La CUAE dénonce cela et a interpellé à de nombreuses reprises cette plateforme pour que des mesures soient prises afin de ne pas promouvoir ces emplois précaires. L'Université a une responsabilité à ce sujet.

La même députée socialiste demande si la CUAE a approché les fondations pour le logement dont la mission est de mettre à disposition des logements bon marché pour les personnes en formation ou a discuté avec d'autres opérateurs tels que la Cité universitaire. M^{me} Aubry répond que la CUAE a approché de tels organismes, mais a remarqué que des structures comme les coopératives ne parviennent pas à répondre aux besoins et à la demande de logements. Elles sont surchargées et ça ne suffit pas.

La même députée socialiste demande si la CUAE est en lien avec les associations d'étudiants ou d'autres lieux de formation que l'Université. M^{me} Aubry répond que c'est le cas et que la CUAE a pu constater que la situation est la même et que ça va mal pour toutes les personnes en formation et plus généralement pour les jeunes qui ne sont pas en formation, mais qui ont aussi une situation économique précaire.

Sur question de la même députée socialiste, qui demande si c'est un heureux hasard que les auditionnées soient trois représentantes de la CUAE ou si l'association possède une politique d'égalité affirmée, M^{me} Dubois

répond que ce n'est pas volontaire qu'elles soient trois femmes, mais que l'égalité fait partie des thèmes primordiaux au sein de la CUAE.

La même députée socialiste demande encore si, s'agissant de la prévention du harcèlement, les étudiantes ont accès au groupe de confiance et dans l'affirmative, si elles y vont et comment cela se passe concrètement. M^{me} Dubois répond que c'est la cellule de confiance qui est sollicitée par les étudiantes, mais que ce n'est pas un organe complètement indépendant de l'Université. Selon la situation, peut-être que des étudiantes ne sont pas prêtes à s'adresser à une cellule qui a l'image de l'Université. Les procédures internes ne sont pas adéquates, car la plupart du temps, des médiations ont lieu entre la personne harcelée, le harceleur et une personne médiatrice. Il faudrait pouvoir entendre la personne harcelée. La LEg définit le harcèlement sexiste et sexuel d'une certaine manière et met en évidence que ce n'est pas l'intention du harceleur qui importe, mais que c'est le ressenti de la victime qui doit être pris en compte. En termes légaux, ces procédures de médiations ne respectent pas la loi, ce que la CUAE dénonce dans sa campagne. Les étudiantes ont plutôt tendance à aller voir des associations extérieures à l'Université qui sont plus adéquates et qui ont une connaissance plus approfondie et précise de la question. M^{me} Dubois ne remet pas en question les compétences des personnes engagées dans la cellule de confiance, mais elles tiennent un rôle qui n'est pas complètement indépendant de l'image de l'Université. M^{me} Aubry ajoute que dans le cadre du harcèlement, une procédure va jusqu'au conseil de discipline. Les victimes de harcèlement ne vont pas être considérées comme victimes, mais comme témoins, ce qui est problématique. Il n'y a pas si longtemps, des personnes avaient été entendues comme témoins et n'avaient reçu aucune information sur les droits qu'elles avaient dans cette procédure. Par exemple, elles ne savaient pas si elles avaient droit à un avocat ou si elles avaient le droit d'avoir des notes avec elles.

Un député PLR demande si, depuis la campagne « UNIUNIE » qui a été menée à l'Université ainsi que de manière plus générale avec le mouvement « M^e Too », la CUAE a constaté une augmentation de personnes venant les voir. En ce qui concerne le logement, il explique qu'il siège au comité de la Cité universitaire et connaît par conséquent la problématique. Une partie du financement est assuré par un contrat de prestations, alors que pour la réalisation des bâtiments, il y a un gros financement privé généralement par des organes à but non lucratif comme la Loterie romande ou la Fondation Wilsdorf. Par conséquent, les privés ne sont pas de gros spéculateurs immobiliers, en tout cas pas dans la Fondation de la Cité universitaire. Les chambres sont louées à F 550.- par mois, ce qui est relativement raisonnable.

Il demande ce qu'elles pensent de l'initiative 1m² contre une heure de travail qui a permis à 80 étudiants de trouver une chambre cette année. Beaucoup de personnes possèdent des appartements avec des chambres inoccupées à Genève. Il demande donc s'il faudrait amplifier ce mouvement qui pourrait être une solution d'avenir. Le logement est un problème à Genève en sachant qu'environ 200 à 300 étudiants ne s'immatriculent pas à Genève à cause de cela. Enfin, en ce qui concerne la précarité, les taxes universitaires à Genève sont les plus basses de Suisse et 30% des étudiants en sont exemptés. Le coût de la vie est certes cher à Genève, mais pas l'Université. Il ne conteste pas que certains étudiants vivent une situation de précarité, mais les bourses dépendent des cantons, il estime donc que ce système ne peut pas être développé et ajoute que les détenteurs d'un diplôme universitaire ont une entrée facilitée sur le marché du travail et demande ce qu'elles pensent du système à taux 0 et s'il y a un domaine dans lequel elles accordent un satisfecit à l'Université.

M^{me} Dubois estime que la campagne « UNIUNIE » et le mouvement « M^e Too » ont peut-être permis une visibilité du problème qui reste peu explicite. La définition réelle du harcèlement sexiste et sexuel est peu répandue et le reste malgré la campagne du rectorat. Les cas de harcèlement n'ont pas augmenté, car ils sont présents depuis toujours et vont malheureusement continuer.

Le même député PLR demande si la féminisation des cadres de l'Université ne va pas améliorer la situation, car c'est la première année où il y a autant de nominations de femmes que d'hommes. Il reste certes une majorité de professeurs, mais cela va évoluer. M^{me} Dubois répond qu'il est souhaitable que l'égalité soit présente, mais estime que les choses avancent trop lentement et que les efforts fournis pourraient être plus importants. Dans le rapport, il est dit qu'en 2000, il y avait 12% de professeures et qu'en 2017 il y en avait 20%, ce qui représente une augmentation de 8% seulement en presque 20 ans. 80% des professeurs sont des hommes, alors que les étudiantes représentent 60% d'étudiantes en bachelor et master. Il n'y a pas de mesures qui visent à rendre le statut de professeure plus accessible aux femmes et il est possible de mieux faire.

M^{me} Doerig revient à la question de la précarité étudiante. L'Université de Genève possède effectivement les taxes les moins élevées de Suisse, bien qu'il y ait eu une tentative de les augmenter il y a deux ans. En dehors des taxes, étudier à Genève présente des coûts annuels qui sont comparables aux prix des universités américaines. Tout le monde ne peut pas se permettre d'étudier à l'Université de Genève compte tenu du coût général de la vie. Les frais à taux 0 ne sont pas une bonne idée, car il est très difficile de demander

à des étudiants de s'endetter avec la promesse de trouver un travail plus tard. Ce système ajouterait une pression supplémentaire sur les étudiants qui se verraient contraints de rembourser un prêt, peu importe le taux. M^{me} Dubois estime qu'il y a mieux à faire quant aux bourses. En tant que membre de la commission des bourses du pôle santé social, qui est l'organe de l'Université octroyant des bourses quand il y a un refus du SVPE, elle a pu constater que l'enveloppe budgétaire pour les bourses n'évolue pas, alors que les demandes augmentent. M^{me} Doerig ajoute qu'il y a souvent de gros retards dans la réception de ces bourses par les étudiant(e)s, ce qui représente une situation très difficile pour eux, puisqu'en attendant de la recevoir, ils sont contraints d'emprunter de l'argent.

M^{me} Aubry trouve que l'initiative 1m² contre une heure de travail est intéressante car elle témoigne d'une certaine préoccupation quant au logement des étudiants, mais la concrétisation n'est pas satisfaisante. Dans cette proposition, il est impossible de savoir à quelles tâches l'étudiant va être affecté et il n'y a donc pas de protection. Il est également impossible de savoir si le travail a lieu la journée ou la nuit. Les tâches telles que le nettoyage ou l'accompagnement psychologique sont de réels métiers qui demandent des compétences et ce n'est pas à la portée de tout un chacun. Il faut également faire attention à la dépendance que cela engendre entre la personne qui va travailler et celle qui va loger et recevoir le travail. Par exemple, si la personne effectuant la tâche se fâche avec la personne qui l'héberge, elle perd à la fois son travail et son logement ; il n'y a aucune protection de droit du bail ni de droit du travail, ce qui est problématique. Le travail qui sera demandé va surtout avoir trait au travail ménager et il y a un risque de rendre invisibles les compétences demandées pour fournir ce travail.

Un député socialiste rappelle que le rectorat leur avait expliqué la difficulté à avoir des locaux adaptés pour tout le monde, mais que ce problème n'était pas si grave, car les cours étaient retransmis. Néanmoins, la transmission ne permet pas de poser des questions, ce qui pose un réel problème en rapport avec la question de l'encadrement par les assistants. Cela rejoint la question de la précarité des études et le fait qu'il n'y a pas de politique de soutien aux études sérieuse en Suisse visant à corriger les problématiques soulevées par les auditionnées, c'est-à-dire les coûts exorbitants à Genève et les problématiques liées au droit du bail. En ce qui concerne la cellule de confiance, il estime que les doctorant(e)s ont un double lien de dépendance, à savoir avec l'employeur et avec l'académie. Une personne harcelée pourrait donc l'être dans les deux sens. Il demande si la

cellule de confiance permet de protéger la personne contre les représailles, car selon lui c'est le problème principal.

M^{me} Dubois explique que la cellule de confiance ne va pas agir dans ce genre de situation, car elle est surtout présente pour entendre la personne et rendre un rapport au rectorat. Il y a effectivement un problème quant à la protection des personnes qui ont dénoncé des cas de harcèlement. Les mesures prises ne sont pas suffisantes. Des personnes doctorantes sont déplacées du département et non la personne harcelante, ce qui engendre des problèmes pour leur travail académique.

M^{me} Doerig affirme que les locaux sont effectivement bondés suivant le cursus suivi. L'utilisation de la plateforme de diffusion des cours Mediaserver est devenue obligatoire. Plus généralement, il y a un manque d'espace au sein de l'Université aussi bien pour les associations que pour les étudiants. Elle est étudiante au Global Studies Institute (GSI) et constate que, parfois, 600 ou 700 élèves assistent à un cours et s'entassent dans les auditoriums. M^{me} Dubois souligne que l'enseignement à distance comporte des avantages, mais n'assure pas le suivi nécessaire à l'apprentissage. En termes de formation pédagogique, outre le problème de la distance, les compétences pédagogiques manquent parfois et la qualité de l'enseignement s'en ressent.

Sur question d'un député MCG, M^{me} Aubry confirme que la personne harcelée est entendue comme témoin. Le même député, qui indique avoir de la peine à comprendre ce genre de procédé en tant que médiateur, pose les questions suivantes :

- Est-ce que le protocole de Bologne a tellement resserré les horaires que les étudiants n'arrivent plus à travailler à côté de leurs études ?

M^{me} Aubry explique qu'il a condensé en trois ans toutes les formations proposées à l'Université aux fins d'obtenir un titre universitaire, alors qu'elles s'effectuaient avant en un plus grand nombre d'années, ce qui était davantage adapté à chaque formation.

- Est-ce que les horaires sont établis et calculés pour le confort des professeurs ou pour s'assurer que tout le monde puisse effectivement avoir une vie ordinaire, c'est-à-dire travailler et étudier ?

Les horaires sont mis en place plutôt pour permettre aux étudiants d'obtenir en trois ans le nombre de crédits nécessaires.

Sur question d'une députée (Verts), qui demande, s'agissant de la baisse de la qualité de l'enseignement en raison de cette recherche du top-ranking et notamment pour le recrutement des professeurs, si elles ont remarqué, au cours des années, une baisse de la qualité de l'enseignement et, si oui, quels

seraient leurs conseils pour améliorer la situation. M^{me} Doerig estime que la première cause découle du fait que les enseignants assument souvent deux rôles avec lesquels ils doivent jongler : un rôle de chercheur et un rôle d'enseignant. Par ailleurs, l'Université favorise l'embauche de personnes permettant à l'Université de Genève de se placer dans le top-ranking. Les personnes spécialisées dans la recherche ne sont pas toujours de bons professeurs, mais d'un autre côté, elles n'ont justement pas été embauchées pour leurs qualités pédagogiques. M^{me} Dubois souligne qu'à sa connaissance, un classement des meilleurs chercheurs existe, mais qu'il n'y a rien de tel pour les professeurs. Les étudiants attribuent eux-mêmes les notes. Elle ne sait pas quelle valeur attribuer à cette notation. Les étudiants sont heureux d'avoir de très bons chercheurs et chercheuses à disposition à l'Université. Néanmoins, l'accent et la valeur sont mis sur la qualité de la recherche avant celle de l'enseignement. L'université doit assurer une partie enseignement et une partie recherche.

La même députée (Verts) demande si, statistiquement, la baisse de la qualité de l'enseignement se retranscrit dans l'évaluation des étudiants. M^{me} Dubois répond que quantifier cet aspect est difficile, pour les étudiants en tout cas. L'impression personnelle des étudiants découle des tentatives de contacter les professeurs, lorsque ceux-ci répondent qu'ils n'ont pas le temps, qu'ils ne sont pas à Genève ou qu'ils font des recherches ailleurs, etc. Certains étudiants se disent insatisfaits des cours. Les chercheurs très expérimentés ne sont pas forcément de bons enseignants. Elle pense que le rapport d'activité témoigne dans ce sens, mais n'a pas de certitudes, puisque les données ne sont pas accessibles aux étudiants.

M^{me} Aubry mentionne un autre indicateur de la qualité de l'enseignement, soit le nombre d'assistants qui accompagnent les professeurs et qui sont à disposition des étudiants pour répondre aux questions pendant les heures de réception. Les assistants sont souvent plus accessibles que les professeurs. Le ratio est souvent de 1, voire 2 assistants, pour 800 étudiants pendant deux heures de réception hebdomadaires. Un suivi personnel n'est pas possible. M^{me} Doerig explique que généralement les étudiants ont une note sur leur travail et pas d'autres appréciations ou remarques. L'étudiant sait qu'il a réussi ou échoué, mais sans savoir précisément ce qu'il a réussi ou non.

En conclusion, M^{me} Dubois ajoute que l'Université doit être accessible et ouverte à tous et toutes et qu'il faut poursuivre dans cette direction.

Audition de M. Romain Boillat, président de l'Assemblée de l'Université, de M^{me} Yasmine Atlas, vice-présidente, et de M^{me} Sophie Desjardes Carnegie, secrétaire

M. Boillat se réjouit que l'Assemblée soit auditionnée pour la première fois ce soir par la commission. Il souligne qu'une discussion plutôt positive s'est déroulée à l'Assemblée de l'Université et que celle-ci a préapprouvé ce rapport avant qu'il ne soit soumis au Conseil d'Etat. Un grand nombre d'éléments intéressants figurent dans ce rapport quant au développement universitaire et aux relations avec les institutions extérieures, notamment les accords avec la Chine. Ensuite des discussions plus générales ont eu lieu, au cours desquelles certaines critiques sont apparues. La principale est que ce rapport se concentre principalement sur le positif et qu'il a tendance à mettre de côté les aspects négatifs. Les critiques en sont relativement absentes. La deuxième nuance apportée par l'Assemblée est que ce rapport ne fait pas de retour sur la convention d'objectifs ou sur le plan stratégique de manière plus générale.

Un député PLR a été surpris d'entendre ce soir qu'une baisse de la qualité de l'enseignement de l'Université de Genève est à déplorer du fait que les professeurs sont à la fois chercheurs et enseignants et que la course au « ranking » de l'Université de Genève, l'ayant menée à la place qu'elle occupe actuellement se soit faite au détriment de l'enseignement lui-même. En résumé, l'Université délaisserait la transmission de connaissances au profit de la recherche. La recherche est par ailleurs l'une des tâches du professorat. Il demande si cette affirmation est vraie. M. Boillat estime que le propos doit être relativisé en fonction de la faculté. La qualité de l'enseignement est souvent dépendante de la liberté académique et le professeur est responsable de la gestion de son approche pédagogique. Il n'existe pas de règles universelles sur la question. Les facteurs suivants sont notamment à prendre en compte : la relation du doyen avec l'innovation pédagogique et la volonté du professeur accordant du temps ou non à la qualité de l'enseignement qu'il offre. De manière plus générale, un professeur n'a pas de réelle incitation à développer ses qualités d'enseignant. La commission a demandé un exemplaire du formulaire des évaluations lors de la précédente audition. Ce formulaire n'est pas public ou accessible aux étudiants. Le formulaire est considéré comme un accompagnement, voire un outil d'autoamélioration, pour le professeur, mais il n'est pas obligatoire.

Le même député PLR relève que, dans le rapport, au chapitre Métier d'étudiant, il est écrit que « 4 étudiants sur 5 ne changeraient pas d'université si tout était à refaire ». Il se demande si ces chiffres de satisfaction des étudiants ne seraient pas en contradiction avec le reproche de

délaisser le volet enseignement puisqu'aucune incitation à valoriser la qualité de l'enseignement n'est effectuée. M. Boillat explique que ce n'est pas un manque d'incitation à la qualité de l'enseignement, mais plutôt un manque d'incitation à l'auto-évaluation et/ou l'amélioration du professeur. Le professeur a le choix. A titre personnel, il referait également le même parcours universitaire, mais il a tout de même des critiques sur la qualité de l'enseignement, critiques qu'il adresserait dans les formulaires d'évaluation. Il est toujours possible de faire mieux et cela ne signifie pas que ce soit négatif en soi.

M^{me} Atlas constate que les statistiques qui ressortent des évaluations et qui figurent dans le rapport témoignent approximativement du même taux de satisfaction des étudiants, soit d'environ 4 étudiants sur 5 satisfaits. Elle se demande comment mesurer, d'une autre manière, le constat de la baisse de la qualité de l'enseignement. Cette double tâche d'enseigner et de produire de la recherche est un défi, mais l'enseignement et la recherche s'enrichissent mutuellement. La gestion de l'enseignement est une question très individuelle. Un moyen de mesurer la qualité de l'enseignement peut être de déterminer l'encadrement offert par nombre d'étudiants, soit combien de membres du personnel enseignant pour tel effectif d'étudiants. L'Assemblée a adressé une question au rectorat en ce sens pour que celui-ci produise les données et les chiffres par faculté. Certaines facultés ont un taux d'encadrement excellent (par exemple la faculté de théologie et la faculté des lettres), alors que d'autres facultés s'en sortent moins bien avec d'énormes effectifs d'étudiants, notamment en 1^{re} année, avec des auditoriums de 300 étudiants. La réflexion menée en collaboration avec le recteur porte sur les moyens d'offrir un meilleur encadrement.

Le même député PLR souligne que le fait de coupler la recherche et l'enseignement donne à celui qui enseigne un dynamisme hors du commun par rapport à celui qui, d'année en année, répète exactement le même cours et montre une certaine lassitude. Le problème ne viendrait donc pas de la recherche, mais plutôt du fait que certaines personnes sont de mauvais pédagogues, tout en étant d'excellents chercheurs.

M^{me} Atlas possède un double statut au niveau élémentaire de l'échelle académique, faisant de la recherche et étant assistante d'un professeur dans l'enseignement qu'il donne. Au sein de l'Assemblée, le corps intermédiaire est synonyme d'enseignants non professeurs. Lors de l'audition du recteur par l'Assemblée universitaire en vue de l'éventuelle reconduction de son mandat, celle-ci lui a demandé si les qualités pédagogiques et didactiques figuraient dans les critères de nomination des professeurs. Elle a eu l'occasion de siéger dans une commission de nomination pour un poste de

professeur. Les qualités pédagogiques ne sont pas nécessairement présentes ou visibles dans le dossier de candidature, alors que la qualité de la recherche se mesure actuellement au nombre de publications et à la qualité des revues qui les publient. L'Assemblée a soumis ce problème au recteur, sensible à la question, et celui-ci a eu l'idée, après discussions avec celle-ci, d'introduire des délégués à l'enseignement pour se pencher sur le problème, comme par exemple les délégués qui veillent dans les commissions de nomination à l'égalité de chance entre les sexes.

Une députée socialiste demande quelques exemples de réserves exprimées par l'Assemblée sur certains éléments qui auraient pu être nuancés plutôt qu'énoncés avec une certaine satisfaction dans le rapport de gestion. Elle demande également une ou deux observations plus précises ou des exemples de lacunes dans le rapport en termes de bilan s'agissant des objectifs, affichés en début de mandat, atteints ou non atteints. M. Boillat explique que son commentaire se voulait plus général. L'année du rapport de gestion a connu des situations de crises. Il ne ciblait pas des problèmes particuliers, mais plutôt l'idée de souligner le ton du rapport. L'activité positive de l'Université est démontrée, mais des nuances auraient pu être apportées. Le ton et la manière de construire ce rapport ressemblent davantage à un rapport d'activités. Un rapport de gestion doit établir une balance entre les objectifs atteints et les objectifs non atteints. Le rôle de l'Assemblée n'est pas de définir les objectifs non atteints, mais plutôt de débattre du ton de ce rapport qui avait davantage pour objectif de montrer le positif et non pas de faire réellement le bilan.

Un député PLR souhaite savoir si le taux de satisfaction est semblable d'une faculté à l'autre ou si d'importantes différences entre facultés existent, par exemple entre les facultés des sciences et de médecine et les facultés en sciences humaines. D'autres personnes auditionnées ce soir se sont plaintes du fait que les étudiants avaient peu voix au chapitre dans les différents organes de l'Université. Il souhaite savoir si, au sein de l'Assemblée, une forte implication des étudiants est à relever. M. Boillat n'a pas en tête les chiffres sur la différence de satisfaction entre les facultés, mais les formulaires peuvent peut-être donner des statistiques plus précises. Des différences d'encadrement quasi volontaires sont également à signaler, souvent en corrélation avec le subside intercantonal. Le taux d'encadrement n'est pas toujours synonyme de qualité de l'enseignement. La faculté de médecine ou des sciences a un taux d'encadrement plus grand par rapport à une faculté en sciences sociales. S'agissant de la satisfaction estudiantine, M. Boillat étudie dans une faculté et peut rendre compte de l'ambiance positive de celle-ci, mais il ne peut faire une comparaison objective quant à la

satisfaction des étudiants d'autres facultés. L'implication étudiante en général est variable. Des places sont réservées dans tous les organes participatifs, que ce soit les conseils participatifs ou l'Assemblée de l'Université. Les étudiants ont voix au chapitre, mais la question est de savoir comment compenser cette implication. Les étudiants n'ont pas tous les mêmes disponibilités de temps en fonction de leur travail et de leurs études. D'autre part, l'ordre du jour d'un conseil participatif est souvent déposé en amont de la séance par le collège des professeurs, celui-ci n'étant pas assisté par un étudiant. Autre exemple, il n'y a qu'un étudiant dans la commission de nomination. Le taux d'implication va dépendre de la volonté estudiantine et pourrait certainement être amélioré par des systèmes de compensation.

Un député socialiste souhaite aborder quelques points sous forme de bilan s'agissant de la loi sur l'université adoptée une dizaine d'années auparavant. L'Assemblée universitaire a été pensée comme un contre-pouvoir au rectorat. Toutefois, sa liste de compétences est très restreinte. L'Assemblée peut donner des préavis sur tous les objets dont le rectorat pourrait la saisir. Il souhaite savoir si l'Assemblée a le droit de débattre des thématiques d'importance pour l'institution et pour la communauté universitaire, si elle doit sortir du cadre de la loi pour se réaliser ou si le rectorat doit lui permettre de débattre. M. Boillat estime que le terme contre-pouvoir est un grand mot et pense que l'Assemblée fait davantage figure d'organe de consultation utilisé pour prendre la température et pour discuter des objets. L'Assemblée a peut-être été un contre-pouvoir à l'époque, mais actuellement elle est plus dans une logique de conciliation. L'Assemblée va traiter des objets, promouvoir les positions de la communauté universitaire pour enrichir ceux-ci et puis finalement, les faire remonter. Dépasser la loi est difficile, puisque l'art. 32 al. 5 est suffisamment ouvert pour permettre une interprétation large des compétences de l'Assemblée. Celle-ci a la capacité de formuler toute suggestion ou recommandation qui lui semble utile. Sur cette base, l'Assemblée s'autosaisit et se nourrit des projets d'envergures du rectorat. L'Assemblée a, par exemple, travaillé sur les enjeux découlant des cas de harcèlement de l'année passée. Actuellement, elle travaille sur les problématiques de gouvernance, de qualité d'enseignement, d'égalité des chances, etc. Les recommandations faites ne font pas office de contre-pouvoir, mais plutôt de guide de la compétence du rectorat, sa compétence étant plus importante que celle de l'Assemblée.

M^{me} Atlas ajoute que l'Assemblée de l'Université a la légitimité de rencontrer les membres du Comité d'éthique et de déontologie et les membres du Conseil d'orientation stratégique, ce qui permet d'avoir une vision globale et de travailler de concert, avec une logique de concertation et

de construction collective. Les préoccupations de ces trois organes convergent. Dans les faits, la réunion de ces trois organes donne plus de force, même si, dans le rapport de force tel que voulu par le législateur, l'Assemblée est assez limitée. M. Boillat souligne que le Conseil d'orientation stratégique et le Comité d'éthique font office de contre-pouvoir avec une capacité de frappe plus importante et une possibilité de proposer des orientations plus contraignantes.

S'agissant des perspectives, le même député socialiste demande s'il serait utile aujourd'hui, avec l'expérience et le recul, de renforcer les attributions de l'Assemblée de l'Université afin de lui donner la possibilité d'encadrer un peu mieux un certain nombre de problématiques. M. Boillat estime que, sur beaucoup d'aspects, renforcer les attributions serait utile, mais qu'une sérieuse réflexion devrait être menée en amont afin d'éviter des démultiplications de processus. Une inflation de compétences, en dédoublant d'autres organes et en se renvoyant des éléments à la compétence multiple, n'est pas souhaitable. Une voix au chapitre plus importante permettrait à l'Assemblée de prendre une position et de la soutenir avec conviction. Les autres corps de l'Assemblée, les membres du personnel administratif ou les membres du corps intermédiaire, sont confrontés à leur employeur direct, à leur professeur ou encore à une personne qui les encadre s'ils veulent s'opposer à une décision. Les répercussions ne sont pas forcément immédiates, mais c'est un frein à l'action et au contrôle de la situation. De ce fait, il estime qu'une extension des pouvoirs est positive et souhaitable, puisque l'expression de l'Assemblée a permis de guider l'action du rectorat sur de nombreux sujets en 2017. Néanmoins, la prudence demeure de mise afin de ne pas créer de confusion. Par ailleurs, des risques de conflit sont à prendre en compte puisque l'Assemblée guide la main qui la nourrit, d'une certaine façon.

Le même député socialiste souligne que le budget est voté par le Parlement, sur proposition du Conseil d'Etat. La convention d'objectifs fait l'objet de débats qui sont souvent de politique générale. De ce fait, le rectorat a un pouvoir presque total sur la question budgétaire et il considère que des problèmes peuvent en découler. Il demande s'il serait utile que la question budgétaire soit débattue, puisque l'Assemblée ne peut pas donner de préavis sur la question budgétaire. M. Boillat répond que le rectorat a un grand pouvoir sur la question budgétaire, mais que les doyens et les facultés réussissent quand même à faire valoir leur intérêt et qu'une répartition du budget est réalisée. La caisse générale réalise des codes d'imputation en fonction de la force des facultés. L'Assemblée pourrait avoir un rôle intéressant dans ce processus, en préavisant le budget à ce moment-là afin de

compenser des facultés qui seraient moins fortes que d'autres. Les répartitions concernant les projets de fond se font par rapports de force et un deuxième avis sur ces enjeux serait intéressant. Les modalités doivent être définies, puisque l'Assemblée est bienveillante et que le budget soulève des enjeux techniques. Il ne pense pas que l'Assemblée doive faire des corrections, mais plutôt donner des préavis.

Débats et vote

Une députée socialiste explique qu'une réflexion sur le rapport du Conseil d'Etat a été menée au sein de la Commission de contrôle de gestion. La conclusion de celle-ci est qu'il serait intéressant de mettre en regard les objectifs affichés en début de mandat pour orienter la politique pendant les 4 ou 5 ans à venir et, au terme de ce mandat, faire un arrêt sur image, afin de montrer ce qui a pu être accompli et quels ont été les échecs et les contraintes. L'idée serait de faire une sorte de bilan articulé autour des objectifs affichés au départ. Grâce à ce bilan, la commission sera mieux à même de donner des idées ou de faire des propositions au rectorat ou aux commissaires attentifs au suivi de l'université.

Un député PLR rappelle que l'Université de Genève a la tâche difficile de concilier deux buts honorables : être une université généraliste, soit assurer la formation et l'enseignement de nombreuses professions, et être une université de recherche, une des directions prises à Genève depuis plus d'une décennie. L'Université de Genève fait partie de la Ligue de recherches européennes. Il considère que l'Université de Genève concilie bien ces deux missions. L'un des problèmes vient du fait que la convention d'objectifs est quadriennale. Etablir un rapport, faire un arrêt sur image, sur des objectifs qui sont ou non remplis, d'année en année, est un peu difficile, puisque certains programmes de recherches ou d'enseignement sont effectués dans la durée. A chaque nouvelle convention d'objectifs, il serait bien de s'arrêter, par le biais d'un texte législatif, sur les résultats de la convention d'objectifs précédente et examiner si les objectifs sont atteints ou non. Néanmoins, le PLR va accepter ce rapport de gestion sans remarque particulière.

M^{me} Vrbica précise que la convention d'objectifs quadriennale actuelle s'achèvera en 2019. Tout le processus d'évaluation de cette convention d'objectifs est prévu par la convention elle-même. L'Université doit effectuer une auto-évaluation, qui sera ensuite soumise au Conseil d'Etat. L'auto-évaluation et l'évaluation font partie intégrante des documents inclus dans le projet de loi de la prochaine convention. Le prochain projet de loi de financement quadriennal de l'Université contiendra dans ses annexes la

nouvelle convention d'objectifs 2020-2024 et le bilan de l'ancienne convention. Toutes les conventions précédentes ont été réalisées selon ce processus. Un arrêt sur image et une évaluation assez complète sont effectués, mais sur une période quadriennale. Le rapport de gestion peut mettre en lumière, dans la convention d'objectifs, les objectifs déjà réalisés en cours d'année.

Une députée (Verts) rejoint l'avis général et estime qu'un rapport d'activités un peu plus critique pour les années à venir serait bénéfique, même si la convention d'objectifs est quadriennale. L'objectif serait d'avoir un petit bilan qui ne soit pas uniquement dithyrambique sur la gestion de l'université. Avoir une vision différente de celle du rectorat pourrait être intéressant. Les Verts approuveront tout de même le rapport d'activités, tout en conservant des réserves et en rejoignant l'avis syndical présenté ce soir par les étudiantes.

Un député MCG souligne qu'il faudrait même aller plus loin que la proposition des Verts. Si le rapport n'est pas satisfaisant, la commission ne devrait pas donner acte et devrait faire revenir le recteur. Il considère que les propos tenus ce soir ne sont guère satisfaisants et que de donner acte à ce rapport revient à être d'accord avec le recteur. Les députés insatisfaits doivent avoir un peu plus de courage et ne doivent pas donner acte. La grande disparité entre ce qui est dit dans le rapport et ce qui a été entendu ce soir doit être mentionnée. La solution serait d'entendre le recteur afin de lui poser les questions nécessaires.

Un député PDC relève que la mention de tout ce qui a mal fonctionné ou dysfonctionné n'a pas sa place dans un rapport d'activités. La proposition d'ajouter au rapport un certain nombre d'indicateurs permettant d'évaluer l'avancement des objectifs est une bonne idée. La question de la satisfaction des étudiants ne sera néanmoins pas résolue. L'évaluation de l'université se fait aussi en fonction des « rankings » et de la qualité des travaux qui sont produits dans le cadre des recherches de l'Université. Le groupe PDC va accepter ce rapport d'activités. Toutefois, il estime qu'une interaction avec le rectorat devrait être sollicitée au vu des propos tenus lors des auditions, puisque le recteur n'est pas opposé à donner davantage d'explications et se tient prêt à entendre les éventuels reproches.

Un député UDC est du même avis que son préopinant. Le rapport de gestion de 2017 donne un aperçu des activités réalisées pendant cette année et les députés peuvent accepter ce rapport sur cette base. Il note que le canton de Genève assume environ 45% des subventions publiques globales sur l'ensemble des subventions publiques approchant les 700 millions. Une partie conséquente est subventionnée par la Confédération et par les autres cantons.

Relevant les propos de son préopinant MCG, un député socialiste estime que les auditions faites ce soir permettent d'avoir une approche plus critique de ce rapport, qui pose un voile assez épais sur un certain nombre de problématiques. L'Université a été secouée par de nombreux scandales ces dernières années et ceux-ci mériteraient de faire l'objet de discussions au sein de la commission. L'Université est certes subventionnée par le canton, mais le problème ne se situe pas autour de son financement. L'Université est une institution d'importance capitale pour la région. Outre l'aspect recherche et enseignement, l'Université présente également un exemple de mixité des classes sociales. La loi sur l'université donne un pouvoir important à l'institution, sauf en ce qui concerne le budget. Il estime que donner quelques opinions politiques, remarques et jalons au rectorat est nécessaire, ce d'autant plus que, d'après les propos entendus, le pouvoir du rectorat n'est contrebalancé par personne. Si la commission ne s'érige pas en une sorte de contre-pouvoir, personne ne le fera. La nécessité de faire un premier bilan s'agissant de la loi sur l'Université, adoptée il y a dix ans, pourrait être mentionnée dans le rapport. Le besoin de renforcer un certain nombre de compétences pourrait être souligné, comme par exemple instituer les préavis budgétaires de l'Assemblée de l'Université. A l'époque, le décanat était fort et le rectorat n'était pas à même de faire face au poids des doyens. Par ailleurs, l'Université a également un rôle social au sens large et force est de constater que les conditions de vie à Genève représentent une réelle entrave à l'accessibilité aux études. Offrir de meilleures conditions d'études que celles qui prévalent actuellement à Genève est un réel enjeu, avec notamment la thématique du logement, et ce malgré la qualité de l'offre de la Ciguë par exemple. Avec Bologne, les études s'intensifient. Faire face aux exigences prescrites par le système académique et aux exigences plus mercantiles et plus professionnelles, est difficile. Par exemple, partir à l'étranger pour se former de manière plus poussée dans certaines langues ou disciplines coûte cher. En faisant des emprunts bancaires pour F 20 000.- ou F 30 000.- par année, une personne peut payer un ou deux ans à l'étranger, mais ce séjour ne sera pas validé d'office. Une réflexion doit être menée sur cette réalité sociale. La commission devrait indiquer au rectorat qu'il peut, avec le soutien de la Ville de Genève, mener une politique de soutien aux études plus large que celle actuellement mise en place.

S'agissant des logements, un député PLR rappelle qu'une plateforme réunissant toutes les coopératives, les fondations et autres acteurs a été mise en place pour faciliter les recherches. Il est inquiet du discours tenu par son préopinant socialiste. La loi sur l'université de 2008 a été faite afin de dépolitiser l'Université et de lui donner une certaine autonomie. Ainsi, les

propos de ce dernier reflètent la vision du parti socialiste et sa tendance à vouloir ramener l'Université dans le giron de l'Etat. Il serait très circonspect quant à une implication plus importante des instances politiques. Le rapport de gestion a pour but de déterminer si l'Université a bien dépensé la subvention accordée par l'Etat. Quant aux doléances des étudiants par rapport aux logements et à la précarisation existante chez certains d'entre eux, ce sont des problématiques qui dépassent le cadre de l'Université. La mention de ces problématiques dans le rapport est justifiée, mais l'Université n'est pas la seule institution en jeu sur ces questions, notamment s'agissant de l'amélioration des conditions de vie des étudiants. La crise du logement pour les étudiants est un réel problème, mais il touche également d'autres personnes à Genève. Il considère que refuser ce rapport de gestion de l'Université ou faire revenir le rectorat serait contreproductif. Les instances universitaires, réalisant du bon travail, risquent de ne pas comprendre ce geste. Il souligne néanmoins qu'il a probablement un regard de juge et partie sur cette question.

Relevant les propos de son préopinant MCG, une députée (Verts) note que pour les Verts, le rapport est plutôt positif, puisqu'en termes de gestion, l'Université a accompli son mandat avec la subvention allouée. Les Verts estiment néanmoins qu'une attention particulière doit être portée à l'avenir sur les questions du harcèlement, de l'égalité, de la précarité, de l'accessibilité à la formation et du logement. L'Université doit rester une institution sociale et accessible à tous. L'audition de personnes n'appartenant pas au rectorat donne une vision plus générale et cet aspect est constructif.

Un député MCG souligne que les institutions subventionnées doivent rendre des comptes. La question n'est pas de politiser le débat, mais de s'assurer qu'un cadre est fixé. Il rappelle qu'historiquement l'Université a toujours été politisée, de par sa nature, puisqu'elle crée la politique de demain et que l'organisation de la Cité passe par la politique. Il est loin des thèses du PS, mais trouve pertinente l'intervention de son préopinant socialiste.

Un député socialiste indique qu'il ne souhaite pas remettre en cause l'autonomie de l'Université. Malgré cette autonomie, les députés ont la possibilité de critiquer un certain nombre de sujets concernant l'Université ou ses activités. Le fondement de la pensée scientifique est constitué par le doute et le débat. A l'époque, M. Charles Beer avait lancé le débat et c'est M^{me} Ruth Dreifuss qui présidait la commission à laquelle il avait lui-même participé. Dix ans après l'adoption de la loi, une réflexion sous forme de bilan devrait être menée.

Un député PLR se dit très mal à l'aise avec l'attitude consistant à refuser ou à s'abstenir de prendre acte d'un rapport de gestion. Des personnes ont travaillé à sa réalisation, ont passé du temps pour le présenter et mis leur

énergie dans la constitution de ce rapport. Il trouve délicat et institutionnellement inapproprié de simplement ignorer ces aspects et de ne pas prendre acte du rapport. Les députés doivent conserver un esprit critique et donner la parole aux étudiants est nécessaire, même s'il a tout de même des doutes sur la représentation du monde étudiantin dans les propos tenus ce soir. Le signal que la commission donnerait à l'Université en refusant ou en s'abstenant sur un tel rapport serait catastrophique. Si la commission veut refuser le rapport de gestion, la moindre des choses qu'il en explique la raison.

Le président met aux voix l'entrée en matière du projet de loi :

Oui : 12 (3 S, 2 Ve, 1 PDC, 3 PLR, 1 UDC, 2 MCG)
Non : 0
Abstention : 0

L'entrée en matière est acceptée.

Le président met aux voix l'article unique :

Oui : 12 (3 S, 2 Ve, 1 PDC, 3 PLR, 1 UDC, 2 MCG)
Non : 0
Abstention : 0

L'article unique est accepté.

Vote final

Pour : 11 (3 S, 2 Ve, 1 PDC, 3 PLR, 1 UDC, 1 MCG)
Contre : 0
Abstention : 1 (1 MCG)

Le PL est accepté

Annexes :

- 1. Rapport d'évaluation final sur le projet pilote « Formation pour les imams et les enseignant-e-s d'instruction religieuse islamique »*
- 2. Bilan de l'évaluation des enseignements par les étudiants 2016-2017*
- 3. Questionnaire pour l'évaluation des cours par les étudiants*
- 4. Pourcentage des filières en anglais/bilingues (rentrée académique 2018)*

Projet de loi (12332-A)

approuvant le rapport de gestion de l'Université de Genève pour l'année 2017

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,
vu l'article 60 de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013 ;
vu l'article 23, alinéa 5, lettre b, de la loi sur l'université, du 13 juin 2008 ;
vu l'article 20 du règlement sur l'établissement des états financiers, du 10 décembre 2014 ;
vu le rapport de gestion de l'Université de Genève pour l'année 2017 ;
décrète ce qui suit :

Article unique Rapport de gestion

Le rapport de gestion de l'Université de Genève pour l'année 2017 est approuvé.



Rapport d'évaluation final sur le projet pilote

Formations pour les imams et les enseignant-e-s¹
d'instruction religieuse islamique

CERTIFICATS DE FORMATION CONTINUE (CAS)

1. **CAS – Formation pour les imams et les enseignant-e-s d'instruction religieuse islamique – Langue française et décodage socio-culturel²**
2. **CAS – Formation pour les imams et les enseignant-e-s d'instruction religieuse islamique – Cours de culture et société suisses³**

Table des matières

1. Contexte du projet
2. Évaluation CAS – Formation pour les imams et les enseignant-e-s d'instruction religieuse islamique – Langue française et décodage socio-culturel
3. Évaluation CAS – Formation pour les imams et les enseignant-e-s d'instruction religieuse islamique – Cours de culture et société suisses
4. Premiers impacts des formations sur l'intégration des étudiants et leur interaction avec la société genevoise

¹ Dans la suite du rapport, le masculin est pris au sens générique. Il désigne à la fois le masculin et le féminin.

² Titre délivré par la Faculté autonome de théologie protestante de l'Université de Genève.

³ Titre délivré par la Faculté autonome de théologie protestante de l'Université de Genève.

Rappel du contexte du projet et des principaux objectifs

A l'instar de toutes les formations continues proposées par l'UNIGE, la formation pour les imams s'inscrit dans l'une des trois missions fondamentales de l'Université, celle du service à la Cité. Elle répond à un besoin précis de formation identifié de longue date et propose des outils et des connaissances académiques qui permettent aux participants de mieux comprendre les enjeux concrets du contexte social et politique dans lequel ils évoluent. Par la transmission de ces connaissances, la formation a pour objectif principal **d'encourager et d'améliorer l'intégration du public concerné.**

La formation pour les imams s'est déployée en deux temps.

Un premier certificat, destiné aux personnes allophones ou maîtrisant mal le français, a été consacré à l'enseignement de la langue vernaculaire, premier élément de l'exercice de la citoyenneté et de l'intégration.

Cette formation développe avant tout des compétences *linguistiques* portant sur le contexte politique, juridique, historique suisse, ainsi que sur les principes et valeurs qui régissent notre société, permettant ainsi aux participants d'améliorer leurs capacités de communiquer de façon transparente et démocratique avec les différents acteurs sociaux.

La formation a été assurée par les enseignants de la Maison des Langues de l'Université de Genève et placée sous la responsabilité de cette dernière. Le programme a été conçu en concertation avec le Comité de direction.

Le deuxième certificat a réuni l'ensemble des participants à la formation pour imams autour de 5 axes principaux :

- * Les principes politiques de la démocratie et le respect des droits humains
- * L'histoire de Genève et de la Confédération
- * Le dialogue interreligieux et interculturel
- * L'éthique
- * Une approche académique des théologies de l'islam

Cette formation permet d'acquérir les compétences suivantes :

- Des compétences *cognitives* relatives au contexte politique, juridique et historique suisses, ainsi qu'aux principes et valeurs qui régissent cette société, permettant aux participants de se situer dans une situation culturelle complexe.
- Des compétences *argumentatives et de dialogue* permettant à des participants venant d'horizons religieux et culturels différents d'acquérir et de développer les outils nécessaires à la compréhension du dialogue démocratique et pluraliste et à la participation citoyenne à ce débat. Cela astreint les participants à clarifier leurs prises de positions dans un contexte laïc, où tous ne partagent pas la même foi, ni les mêmes visions du monde et de l'existence.
- Des compétences *interprétatives* enfin, en étudiant comment les méthodes et approches scientifiques et critiques abordent les questions proprement religieuses, et comment celles-ci enrichissent le rapport de la raison et de la foi.

Évaluation du CAS – Formation pour les imams et les enseignant-e-s d’instruction religieuse islamique – Langue française et décodage socio-culturel

Le CAS - Formation pour les imams et les enseignants d’instruction religieuse islamique – Langue française et décodage socio-culturel, crédité par 16 ECTS, a été proposé du 15 septembre 2017 au 15 janvier 2018.

Six étudiants ont participé à la formation appartenant aux communautés suivantes :

- Centre d’intégration culturel et religieux albanais de Lausanne
- Association albanophone Dituria
- Fondation communauté musulmane de Genève
- Association culturelle bosniaque de Genève
- Fondation culturelle islamique de Genève

• Représentativité des étudiants

Les étudiants de la volée pilote représentaient les communautés musulmanes albanophones, arabophones, turcophones et bosniaques du canton de Genève, soit les communautés musulmanes les plus importantes du canton (environ 21’000 fidèles).

• Interaction du groupe

L’appartenance des étudiants à différentes cultures et écoles juridiques a permis un échange constructif. Cette hétérogénéité a permis également aux étudiants d’avoir un regard critique sur leurs propres représentations, de communiquer et d’argumenter leurs positions dans un débat respectueux de la pluralité intra-islamique et de la société civile laïque en général.

• Participation des étudiants

A l’exception d’un étudiant qui a intégré les cours en octobre, les étudiants ont participé régulièrement et activement à chaque module, conformément au règlement. Les modules ont permis de comprendre les principaux concepts mobilisés par les discours publics concernant la laïcité, les principes politiques de la démocratie et les droits humains. Ils ont par ailleurs contribué à développer la compréhension et la production orale et écrite autour de différentes thématiques.

• Réussite des étudiants

Deux étudiants sur six ont réussi la formation avec une validation du niveau B2. Ce taux de réussite peut paraître très bas, mais il atteste du faible niveau de base des étudiants et de la nécessité de poursuivre l’intégration par l’apprentissage premier de la langue.

Une analyse plus détaillée montre que

- Seuls les deux étudiants partant d’un niveau A2 avancé ou B1 ont réussi à atteindre le niveau B2 ;
- L’étudiant partant d’un niveau A2 non avancé a pu atteindre le niveau B1 ;
- Les étudiants partant d’un niveau A1 ont pu atteindre un niveau A2 avancé.

Le CAS *Langue française et décodage culturel* a donc permis à 2 participants de suivre le CAS *Culture et société suisse*. Le comité directeur a décidé de permettre à l'étudiant de niveau B1 de participer à la formation sous condition de réussite de l'examen de niveau B2 au cours du semestre.

	Niveau de départ	Expression orale B2	Ecrit B2	Grammaire Lexique B2	Oral B2	Rédaction B2	Travail personnel et décodage	Résultats B2
E_1	B1/A2	5,5	4,2	4	4,1	4	4,5	4,4
E_2	B1	4,6	4,8	4,7	3,84	2,9	5	4,3
	Niveau de départ	Expression orale B1	Ecrit B1	Grammaire Lexique B1	Oral B1	Rédaction B1	Travail personnel et décodage	Résultats B1
E_3	A2	4	4,3	4,5	3,4	3	4,5	4
E_4	A1	2,7	3,1	4,25	2,9	3,1	3,5	3,3
E_5	A1	5,2	3,6	3	3,1	3,5	4	3,7
E_6	A1	3,7	3,6	4,5	2,5	2	3	3,3

• Appréciations

Ces résultats démontrent la **nécessité de renforcer les compétences linguistiques en français des imams exerçant dans le canton de Genève**. Une bonne connaissance du français nous paraît indispensable à plusieurs titres :

- Elle est un vecteur d'intégration dans la société et de lutte contre la radicalisation dans la mesure où elle permet aux imams de mieux prendre part à la vie culturelle, sociale et politique du canton ;
- Elle permet de mieux communiquer avec la société genevoise pour faire entendre leur voix ;
- Enfin elle permet aux imams de pouvoir s'adresser aux fidèles de 2^{ème} et 3^{ème} générations qui ne maîtrisent plus la langue de leur pays d'origine.

Même si tous les élèves ont amélioré leur connaissance du français, il nous paraît avec le recul indispensable de pouvoir proposer des formations intensives préparatoires pour amener les candidats à atteindre le niveau B1 avant même le début du *CAS Cours de français et décodage socio-culturel*.

A noter que quatre élèves sur six ont réussi le module de décodage socioculturel. L'appartenance à différentes cultures et écoles juridiques a sans doute contribué à des échanges constructifs notamment lors de discussions portant sur la compréhension du concept de laïcité à Genève.

• Evaluation par la Maison des Langues

Le critère de réussite du CAS a été fixé à un niveau B2, prérequis fixé par l'Université pour toutes les formations continues. Les connaissances linguistiques initiales de la classe étant très hétérogènes (niveau A1-A2-B1) et le temps imparti aux cours réduit à trois mois et demi, les enseignants de la Maison des Langues ont très tôt individualisé l'offre pédagogique pour permettre à tous les étudiants de progresser. Les enseignants ont accédé aux souhaits des étudiants de poursuivre le cours durant l'entre-semestre (ce qui n'avait pas été prévu au départ) afin de maximiser leur chance d'atteindre le niveau B2 avant le début du semestre de printemps.

Les enseignants ont observé que les étudiants les plus sollicités par leur ministère (accompagnement spirituel en hôpital, enterrements, résolution des conflits en prison) ont eu plus de difficultés à trouver un équilibre entre leur rôle d'étudiants et les sollicitations de leurs fidèles.

Améliorations proposées par la MdL

- ✓ Les enseignants de la Maison des Langues suggèrent de proposer **un cours intensif de français de 2-3 semaines** avant le début du semestre d'automne pour permettre aux étudiants de renforcer leurs connaissances de base en français avant de commencer le CAS.
- ✓ Ils prévoient également de rassembler tous les documents utilisés dans une brochure qui pourrait servir **de manuel de référence**.

• Evaluation par les étudiants

Comme toutes les autres formations continues proposées par l'Université de Genève, le CAS *Langue française et décodage socio-culturel* a fait l'objet d'une évaluation anonyme par les étudiants. Cette dernière a été globalement très positive (indice global 3,57/4 - encadrement 3,71/4 - logistique 3,7/4 - modalités du contenu 3,29/4). Les détails figurent dans l'Annexe A.

Évaluation du CAS – Formation pour les imams et les enseignant-e-s d'instruction religieuse islamique – Cours de culture et société suisses

Le CAS – Formation pour les imams et les enseignant-e-s d'instruction religieuse islamique - *Cours de culture et société suisses*, crédité par 16 ECTS, a été proposé du 15 février 2018 au 15 octobre 2018.

Huit étudiants ont participé à la formation, parmi lesquels les deux étudiants qui ont validé le CAS *Langue française et décodage socio-culturel* avec un niveau B2 (condition nécessaire à leur inscription aux cours de culture et société suisses). Un étudiant avec un niveau B1/B2 a été admis aux cours de culture et société suisses à condition d'atteindre le niveau B2 à la fin du semestre d'automne. Ils sont membres des communautés suivantes :

- Association albanophone Dituria
- Centre Culturel Islamique de la Chaux-de-Fonds
- Communauté ahmadis de Genève
- Fondation culturelle islamique de Genève
- Association culturelle bosniaque de Genève
- Association Ahl al-Beit
- Association culturelle bosniaque de Genève
- Fondation culturelle islamique de Genève

- **Représentativité des étudiants**

Les étudiants inscrits représentent toutes les communautés sunnites de Genève ainsi que deux d'autres courants – les chiites et les ahmadis.

- **Interaction du groupe**

Le fait que les imams ont été formés dans différents pays et avec différentes traditions théologiques a beaucoup enrichi les débats. Il est à noter que la présence d'une femme aumônière a permis d'aborder des thématiques originales et importantes, mettant les participants face à la complexité de l'analyse de situations réelles et à la nécessité de prendre des décisions respectueuses du cadre institutionnel laïc genevois.

- **Participations des étudiants**

Les étudiants ont régulièrement participé aux cours, conformément au règlement et ont pris une part active dans chaque module. Seul l'étudiant admis sous condition linguistique a montré des difficultés à interagir de manière efficace pendant les cours. Cela confirme la nécessité d'atteindre le niveau B2 en français pour suivre le CAS.

- **Résultats**

Sept étudiants sur huit ont validé les modules sauf l'étudiant admis avec un niveau B1. Six étudiants ont validé le CAS dans son intégralité (16 ECTS) en rédigeant un mémoire qui satisfait les critères scientifiques et académiques fixés au préalable par le comité directeur.

Six étudiants ont donc obtenu le CAS Cours de culture et société suises.

	Module 1	Module2	Module 3	Module 4	Module 5	Travail personnel	CAS_moyenne
E_1	5,2	5	5,25	5,5	5,2	Validé	5,23
E_2	3,8	3,5	4	4,75	3,8	0	3,97
E_3	4,8	5,25	5	5	4,8	0	4,97
E_4	4,4	4,75	5	5	4,4	Validé	4,71
E_5	4,9	4,75	5,5	5	4,9	Validé	5,01
E_6	4,5	5	5,25	4	4,5	Validé	4,65
E_7	5,5	5,5	5,5	5,5	5,5	Validé	5,5
E_8	5,6	5,5	5,5	5,5	5,6	Validé	5,54

- Evaluation par les étudiants**

	Module 1	Module2	Module 3	Module 4	Module 5
Index global	3,6/4	3,64/4	3,46/4	3,53/4	2,84/4
Objectifs	3,56/4	3,78/4	3,61/4	3,44/4	2,89/4
Contenu	3,58/4	3,54/4	3,5/4	3,63/4	2,63/4
Modalités pédagogiques	3,67/4	3,67/4	3,39/4	3,56/4	3,61/4
Logistique	3,58/4	3,58/4	3,33/4	3,5/4	3,25/4

Évaluation par les étudiants du Module 1 - Principes politiques de la démocratie et le respect des droits humains (voir Annexe B)

L'évaluation par les étudiants a été globalement très positive (index global 3,6/4 – objectifs 3,56/4 – contenu 3,58/4 - modalités pédagogiques 3,67/4 - logistique 3,58/4).

Évaluation par les étudiants du Module 2 - Histoire de Genève et de la Confédération (voir Annexe C)

L'évaluation par les étudiants a été globalement très positive (index global 3,64/4 – objectifs 3,78/4 – contenu 3,54/4 - modalités pédagogiques 3,67/4 - logistique 3,58/4).

Évaluation par les étudiants du Module 3 - Dialogue interreligieux et interculturel (voir Annexe D)

L'évaluation par les étudiants a été globalement très positive (index global 3,46/4 – objectifs 3,61/4 – contenu 3,5/4 - modalités pédagogiques 3,39/4 - logistique 3,33/4).

Évaluation par les étudiants du Module 4 - Éthique (voir Annexe E)

L'évaluation par les étudiants a été globalement très positive (index global 3,53/4 – objectifs 3,44/4 – contenu 3,63/4 - modalités pédagogiques 3,56/4 - logistique 3,5/4).

Évaluation par les étudiants du Module 5 - Approche académique des théologies de l'islam (voir Annexe F)

L'évaluation par les étudiants a été positive (index global 2,84/4 – objectifs 2,89/4 – contenu 2,63/4 - modalités pédagogiques 3,61/4 - modalités pédagogiques 3,25/4).

- Evaluation par l'Université de Genève**

Les professeurs de l'Université de Genève responsables des différents modules se sont réunis le 16 octobre 2018 en présence du recteur et de la coordinatrice scientifique. Ils ont pu faire part de leur évaluation très positive de l'ensemble du programme. Certains ont néanmoins partagé leur souci de voir la formation financée par l'Etat sans contribution de la part des participants. Le recteur a néanmoins répondu qu'il s'agissait là d'une situation exceptionnelle, la formation ayant été mise en place à la demande de l'Etat, et financée par un programme d'intégration. Pour le rectorat, la formation rentre pleinement dans le service à la cité, une des missions de l'Université. Le recteur appelle les différentes facultés à développer à partir de cette expérience des recherches scientifiques.

Au terme de cette phase pilote, l'Université estime que l'évaluation de la formation est positive. Par conséquent, l'Université est prête à renouveler la formation sous réserve d'un nombre suffisant de candidats. Le recteur a remercié tous les professeurs d'avoir accepté de prendre en charge cette formation continue sans rémunération ; leur engagement représente la contribution en nature de l'Université sans lequel la formation n'aurait pas pu avoir lieu. Le projet a bénéficié également du soutien de la responsable de la Cellule de développement du Rectorat.

- **Evaluation par le Professeur Amir Dziri du Centre Suisse Islam et Société**

Le comité directeur a décidé de faire évaluer le projet pilote par des experts externes et a sollicité pour cela le Centre Suisse Islam et Société de l'Université de Fribourg, sachant que ce centre est un pôle de compétence suisse, bien que sa mission ne concerne pas la formation des imams proprement dite. Le centre a délégué le professeur Amir Dziri qui a pu préalablement consulter tout le matériel pédagogique proposé dans le cadre du projet pilote, un document résumant la structure scientifique du CAS, ainsi que les profils scientifiques et les publications des enseignants intervenants. Il a reconnu la pertinence de la formation et sa complémentarité avec les activités du Centre Suisse Islam et Société.

Amir Dziri a jugé la structure de la modularisation sensée et appropriée. Il a notamment apprécié l'articulation du Module 5 « Approche académique des théologies islamiques » qu'il juge originale et réussie. A propos du Module 1 « Principes politiques de la démocratie et le respect des droits humains », il a souligné l'importance de donner toute sa place à la perspective juridique. Il suggère que le Module 2 « Histoire de Genève et de la Confédération » s'ouvre à l'histoire des autres cantons romands afin de permettre aux imams de ces cantons de participer à la formation.

A propos des Modules 3 « Dialogue interreligieux et interculturel » et 4 « Éthique », Amir Dziri a suggéré de reprendre les descriptifs pour mieux faire apparaître leur complémentarité. Il trouve très pertinent le Module 4 « Éthique » dans la mesure où les imams peinent souvent à concevoir l'existence d'une éthique extra-coranique.

Pour ce qui concerne le Module 5 « Approche académique des théologies islamiques », le Prof. Amir Dziri a trouvé sa structure très bonne. Selon lui, elle permet de mettre les connaissances des imams dans une perspective à la fois historique et critique et de leur faire mieux prendre conscience de la pluralité qui existe en islam. Il estime que la littérature proposée en support des cours est de très bonne tenue scientifique, mais qu'elle suppose parfois des connaissances dont les imams ne disposent pas.

Selon lui, l'un des aspects les plus pertinents du projet réside dans la variété des étudiants qui proviennent de différents courants théologiques. La formation, telle que conçue à ce stade pilote, rend précisément compte du pluralisme intra-musulman et de celui de la société suisse en général. Elle favorise ainsi le débat et l'esprit critique. Il souligne également le bon équilibre entre la perspective sur la société suisse (Modules 1-4) et l'éclairage des théologies de l'islam (Module 5).

Finalement, le professeur Dziri estime que la structure des deux CAS offre un espace neutre bienvenu pour débattre des sujets de société et replacer certaines problématiques islamiques dans la sphère publique suisse. Il voit toutefois un risque à ce que les imams ayant validé le cours revendiquent une légitimité plus grande pour asseoir leur autorité. Enfin, il souligne la nécessité

d'évaluer dans le temps l'impact de la formation sur le positionnement des imams dans leur communauté et sur la place de ces communautés dans la société suisse.

Premiers effets de la formation sur l'intégration des étudiants dans la société genevoise

A ce stade, force est de constater que les étudiants ayant participé à la formation ont pu nouer des liens avec différents acteurs de la société civile genevoise : l'Université qu'ils ont reconnu être la leur, certains acteurs institutionnels comme le centre de prévention de radicalisation, mais aussi des acteurs culturels (musées, théâtres et fondations).

En outre, ils ont pu rencontrer, parfois pour la première fois, des journalistes auprès desquels ils ont pu s'exprimer, sans crainte de voir leur propos mal compris ou déformés (voir Annexe G).

Nous constatons aussi, même si cela demande à être confirmé, qu'ils ont pu interagir avec davantage d'outils dans des situations de conflit où ils ont pu exercer un rôle de médiateur (par exemple en milieu scolaire). De manière indirecte, la formation favorise aussi un meilleur lien avec les fidèles de 2^{ème} et 3^{ème} générations. On notera que la communauté chiite a organisé 10 jours de cours/débats sur la mise en perspective des positions traditionnelles par les principes démocratiques et les droits humains. Notre intuition que les imams et les enseignants religieux jouent un rôle de prescripteurs se trouve ainsi confirmée.

Enfin, le choix initial d'une approche scientifique interdisciplinaire, qui a mobilisé les dimensions juridique, historique, politique, théologique et éthique, se trouve pleinement justifié au terme de l'année pilote dans la mesure où elle aura permis de « désenclaver » les acteurs clés de la transmission du savoir religieux islamique à l'échelle cantonale.

Au nom du comité directeur

Bilan de l'évaluation des enseignements par les étudiants

2016 – 2017

Contact : adeven@unige.ch

Quelques chiffres de l'année académique 2016 – 2017 :

- 4'429 enseignements ont été évalués par questionnaire adressés aux étudiants
- 127'776 questionnaires ont été remplis
- 93 % des enseignements évalués selon la démarche institutionnelle sont jugés satisfaisants, bons ou excellents par les étudiants
- Le taux de réponse pour l'Institution est de 58,3 %

Ce document fournit des données factuelles (nombre d'enseignements évalués) et qualitatives (satisfaction des étudiants). Il permet :

- tout d'abord d'observer la répartition des enseignements évalués et du nombre de répondants entre les différentes entités,
- de retracer l'évolution du nombre d'enseignements évalués et de répondants pour la période allant de 1999 à ce jour,
- de mesurer la satisfaction perçue des enseignements* par entité ou pour l'ensemble de l'Institution,
- enfin, d'analyser plus finement les résultats pour les différentes entités évaluées.

Brève description des procédures d'évaluation :

Le département, la section ou la faculté met en place une procédure d'évaluation institutionnelle de ses enseignements, selon des modalités définies au sein de la faculté et en respect des directives en vigueur. Le Pôle SEA assure la mise en œuvre opérationnelle des évaluations, hormis pour la Faculté de Médecine, mission assurée par l'Unité de Développement et de Recherche en Éducation Médicale (UDREM). Cela consiste à préparer le matériel, saisir et mettre en forme les résultats, les diffuser aux personnes concernées puis, sur demande, faire des analyses complémentaires à partir des résultats. Les demandes d'évaluation proviennent soit directement des enseignants qui souhaitent recueillir des informations sur les perceptions de leurs étudiants par rapport à l'enseignement, soit des structures académiques qui déterminent les enseignements à évaluer (certains prônant une évaluation de tous les enseignements chaque année et d'autres préférant faire un tournoi des programmes dont les enseignements seront alors candidats à l'évaluation). En marge de cette démarche d'évaluation institutionnelle, le Pôle SEA répond et prend en charge toute demande d'évaluation personnalisée.

Les questionnaires standardisés pour les quatre principaux types d'enseignement (cours, séminaire, travaux pratiques, exercices) sont construits selon le même modèle, à savoir entre 15 et 20 questions fermées et quelques questions ouvertes. Les questions fermées portent sur les principales

* Résultats issus d'enquêtes institutionnelles à 5 répondants et plus.

dimensions de l'enseignement : la structure et l'organisation du cours, l'interaction, l'encadrement du travail, l'évaluation et les apprentissages réalisés. Un module pour l'enseignant est intégré en plusieurs exemplaires si différentes personnes contribuent à l'enseignement en question. Des questions propres aux assistants peuvent aussi être intégrées. Une échelle allant de 1 (pôle négatif) à 4 (pôle positif) pour chaque item permet de calculer un score et d'obtenir une moyenne fournissant, une information sur la satisfaction des étudiants à l'égard de chaque dimension interrogée.

Tous les questionnaires comportent une question d'appréciation globale¹ (IAG) à partir de laquelle sont effectuées les analyses qualitatives proposées dans les pages suivantes. Les questions ouvertes, quant à elles, permettent de recueillir les opinions sur les forces et faiblesses de l'enseignement ainsi que les suggestions pour la suite.

Abréviations :

AT : atelier
CR : cours
CS : cours séminaire
CT : cours et travaux pratiques
CX : cours et exercices
ED : enseignements divers
EX : exercices
IAG : indice d'appréciation globale
LB : laboratoire
MD : module
SE : séminaire
ST : stage
TD : travaux dirigés
TP : travaux pratiques
TT : travaux pratiques de terrain
UN : unité

¹ « je suis globalement satisfait-e de cet enseignement »

Bilan de l'année 2016-2017 - UNIGE

Evolution du nombre d'enseignements évalués

Année académique	Total enseign ^{mt} évalués	Différence p/r année précédente	Différence p/r année précédente %	Nb Questionnaires complétés	Variation p/r année précédente	Différence p/r année précédente %
1999-2000	321			9'834		
2000-2001	554	233	73%	14'979	5'145	52%
2001-2002	581	27	5%	15'126	147	1%
2002-2003	922	341	59%	20'429	5'303	35%
2003-2004	854	-68	-7%	19'881	-548	-3%
2004-2005	814	-40	-5%	20'378	497	2%
2005-2006	850	36	4%	21'033	655	3%
2006-2007	1'542	692	81%	39'897	18'864	90%
2007-2008	1'256	-286	-19%	32'461	-7'436	-19%
2008-2009	929	-327	-26%	25'303	-7'158	-22%
2009-2010	1'400	471	51%	41'555	16'252	64%
2010-2011	1'657	257	18%	45'497	3'942	9%
2011-2012	2'334	677	41%	50'530	5'033	11%
2012-2013	2'298	-36	-2%	43'276	-7'254	-14%
2013-2014	2'187	-111	-5%	44'124	4'157	10%
2014-2015*	3'144	957	44%	38'342	-5'782	-13%
2015-2016*	4'134	990	31%	113'986	75'644	197%
2016-2017*	4'429	295	7%	127'776	13'790	12%
Total	30'206			714'573		

*Depuis 2014-2015, intégration des évaluations des enseignements de la Faculté de Médecine

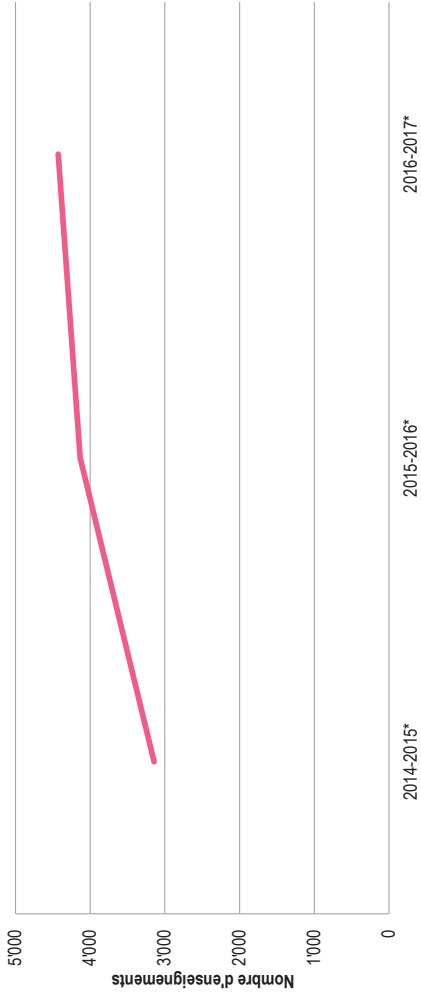
Evolution du nombre d'enseignements évalués – Automne 1999 - Printemps 2014



Sans les évaluations des enseignements de la Faculté de Médecine

Bilan de l'année 2016-2017 - UNIGE

Evolution du nombre d'enseignements évalués – Automne 2014 - Printemps 2017

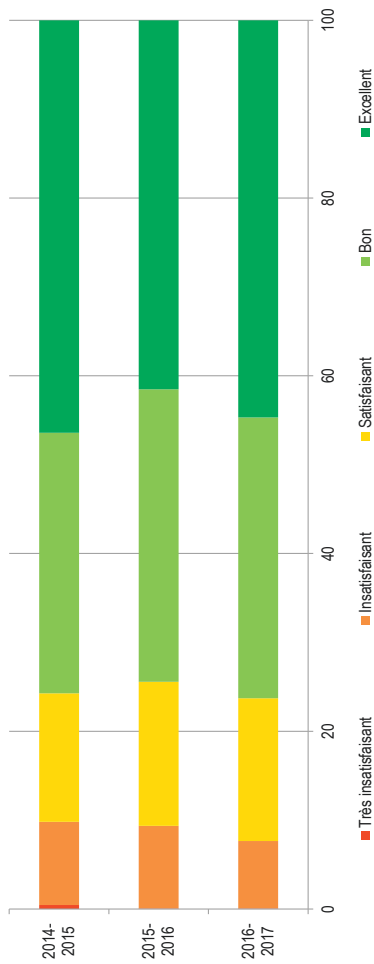


Avec les évaluations des enseignements de la Faculté de Médecine

Bilan de l'année 2016-2017 - UNIGE

Proportion des enseignements évalués répartis en fonction de la satisfaction des étudiant-e-s*

Année	Excellent	Bon	Satisfaisant	Insatisfaisant	Très insatisfaisant
2016-2017	45	32	16	8	0
2015-2016	42	33	16	9	0
2014-2015	46	29	14	9	0



* Résultats issus de toute enquête institutionnelle à 5 répondants et plus

Bilan de l'évaluation des enseignements de l'année 2016-2017 - UNIGE

DONNEES QUALITE / Evaluations institutionnelles

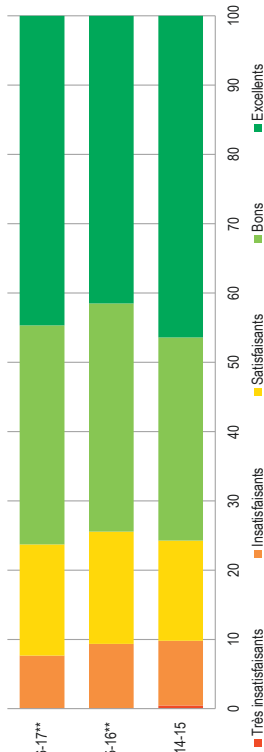
Pourcentage d'enseignements en fonction de l'IAG*

IAG*	Qualitatif	UNIGE 2014-15	UNIGE 2015-16**	UNIGE 2016-17***
1.00 - 1.60	Très insatisfaisants	0	0	0
1.61 - 2.80	Insatisfaisants	9	9	8
2.81 - 3.20	Satisfaisants	14	16	16
3.21 - 3.60	Bons	29	33	32
3.61 - 4.00	Excellents	46	42	45

* L'Indice d'Appréciation Globale varie de 1 (min, négatif) à 4 (max, positif).

** Résultats issus de toute enquête institutionnelle à 5 répondants et plus

Pourcentage d'enseignements en fonction de la satisfaction des étudiants



DONNEES FACTUELLES / Evaluations institutionnelles

Total	UNIGE 2014-15	UNIGE 2015-16***	UNIGE 2016-17***
Nb d'enseignements évalués	2217	3909	4267
Nb questionnaires complétés	31890	106716	120301
Taux de réponse****	N/A	60%	58%

*** y.c. les enquêtes institutionnelles ayant moins de 5 répondants

**** Le taux de réponse de l'UNIGE est calculé à partir des taux des Facultés, des Instituts & Centres (CIDE, CIN, GSI, IUFE) et la FC (pour les démarches institutionnelles et personnalisées).

EvaSys	Questionnaire pour l'évaluation des cours par les étudiants (module cours)	Electric Paper www.electronicpaper.com
		UNIVERSITÉ DE GENÈVE

Instructions : Veuillez utiliser un stylo ou un marqueur fin. Ce questionnaire sera traité automatiquement.

Correction : Veuillez suivre les exemples affichés pour optimiser la lecture des résultats.

Les résultats de cette évaluation permettront à l'enseignant-e et au doyen ou directeur d'UPER de connaître la façon dont les étudiants jugent cet enseignement et de trouver, le cas échéant, des possibilités d'amélioration. En répondant à ces questions, vous contribuez à l'amélioration des enseignements et des cursus offerts à l'Université de Genève.

Ce questionnaire est anonyme, vous êtes libre de donner votre avis personnel.

Pour chaque énoncé, merci de sélectionner la case qui correspond à votre opinion. Nous vous encourageons à développer votre opinion par des remarques qualitatives à l'intention de vos enseignants.

Si vous n'avez pas d'avis sur une question, merci de ne pas y répondre plutôt que de donner une réponse inadaptée. Si une question est inapproprié à l'enseignement évalué, merci de cliquer sur "non pertinent".

1. Profil

- | | | | | |
|--|--|------------|------------|-----|
| | | Plutôt non | Plutôt oui | Oui |
| | | Non | | |
- 1.1 Je participe régulièrement à cet enseignement (en personne ou à distance).
- 1.2 Actuellement, je suis en Bachelor en Master auditeur libre
 autre
- 1.3 Si vous avez répondu "non" ou "plutôt non" à la question 1.1, merci d'en préciser la raison. Rendez-vous ensuite à la fin du questionnaire et cliquez sur "soumettre".

2. Modalités et contenu

- | | | | | |
|--|------------|------------|-----|---------------|
| | Plutôt non | Plutôt oui | Oui | Non pertinent |
| | Non | | | |
- 2.1 Les objectifs du cours sont clairs.
- 2.2 Les séances de cours sont bien structurées.
- 2.3 Les notions importantes sont clairement distinguées.
- 2.4 Les méthodes pédagogiques (exposés magistraux, questionnements, discussions, débats, etc.) employées favorisent mon apprentissage.



2. Modalités et contenu [suite]

- | | | | | | | |
|-----|--|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| 2.5 | La documentation qui accompagne ce cours (polycopié, présentation ppt, documentation écrite, ressources Internet, etc.) facilite les apprentissages. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 2.6 | Les exigences concernant l'examen ou l'évaluation sont bien définies. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |



3. Charge de travail

Ces trois dernières questions abordent l'adéquation entre les crédits associés aux cours que vous suivez, et la charge de travail qu'ils représentent pour vous. Notez que la correspondance habituelle à l'Université de Genève est : 1 crédit = 25 à 30h de travail pour l'étudiant (incluant présence au cours, devoirs, préparation de l'examen, contacts avec l'enseignant, etc.). Autrement dit, un cours semestriel de 3 crédits correspondant approximativement à 90h de travail, soit environ 6h/semaine (incluant la présence au cours).

3.1 La validation de cet enseignement me permettra d'obtenir le nombre de crédits suivant :

- | | | |
|-----------------------------|--------------------------------------|-----------------------------|
| <input type="checkbox"/> 0 | <input type="checkbox"/> 1 | <input type="checkbox"/> 2 |
| <input type="checkbox"/> 3 | <input type="checkbox"/> 4 | <input type="checkbox"/> 5 |
| <input type="checkbox"/> 6 | <input type="checkbox"/> 7 | <input type="checkbox"/> 8 |
| <input type="checkbox"/> 9 | <input type="checkbox"/> 10 | <input type="checkbox"/> 11 |
| <input type="checkbox"/> 12 | <input type="checkbox"/> Ne sais pas | |

3.2 Pour cet enseignement, je consacre en moyenne environ (...) heures de travail par semaine en plus de ma présence en classe.

- | | | |
|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|
| <input type="checkbox"/> 0 | <input type="checkbox"/> 1 | <input type="checkbox"/> 2 |
| <input type="checkbox"/> 3 | <input type="checkbox"/> 4 | <input type="checkbox"/> 5 |
| <input type="checkbox"/> 6 | <input type="checkbox"/> 7 | <input type="checkbox"/> 8 |
| <input type="checkbox"/> 9 | <input type="checkbox"/> 10 | <input type="checkbox"/> 11 |
| <input type="checkbox"/> 12 | <input type="checkbox"/> 13 | <input type="checkbox"/> 14 |
| <input type="checkbox"/> 15 | | |

3.3 J'estime que la charge de travail associée à cet enseignement est adéquate par rapport au nombre de crédits visés :

 Oui
 Non, j'estime que la charge de travail associée à cet enseignement est plutôt légère

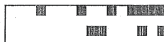
 Non, j'estime que la charge de travail associée à cet enseignement est plutôt lourde
 Sans avis

4. Appréciation globale

4.1 Dans l'ensemble, je suis satisfait-e de la qualité de cet enseignement.

	Plutôt non	Plutôt oui	Oui	Non pertinent
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

5. Remarques

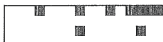


5. Remarques [suite]

5.1 Quels sont, selon vous, les points forts du cours?

5.2 Quels sont, selon vous, les points du cours à améliorer?

5.3 Remarques, précisions et suggestions complémentaires.



EvaSys

Questionnaire pour l'évaluation des cours par les étudiants (mod. ens CR)

 Electric Paper
PRINTED ON DEMAND

 Instructions : Veuillez utiliser un stylo ou un marqueur fin. Ce questionnaire sera traité automatiquement.

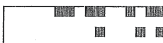
 Correction: Veuillez suivre les exemples affichés pour optimiser la lecture des résultats.

1. Questions concernant l'enseignant

	Non	Plutôt non	Plutôt oui	Oui	Sans avis
1.1 L'enseignant-e suscite l'intérêt pour la matière.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
1.2 L'enseignant-e stimule la réflexion.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
1.3 L'enseignant-e encourage les étudiant-e-s à participer activement au cours.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
1.4 La disponibilité de l'enseignant-e est satisfaisante.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

2. Remarques

2.1 Remarques, précisions et suggestions à destination de cet enseignant.



EvaSys	Questionnaire pour l'évaluation des cours par les étudiants (mod. assistants) [Copy]	Electric Paper <small>UNIVERSITÉ DE GENÈVE</small>
UNIVERSITÉ DE GENÈVE		

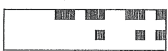
Instructions : Veuillez utiliser un stylo ou un marqueur fin. Ce questionnaire sera traité automatiquement.
 Correction: Veuillez suivre les exemples affichés pour optimiser la lecture des résultats.

1. Questions concernant l'assistant-e

	Non	Plutôt non	Plutôt oui	Oui	Sans avis
1.1 Les commentaires, remarques et réponses fournis par l'assistant-e favorisent ma progression.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
1.2 La disponibilité de l'assistant-e est satisfaisante.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

2. Remarques

2.1 Remarques, précisions et suggestions à destination de cet assistant.



Pourcentage des filières en anglais / bilingues (rentrée académique 2018)



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**

Tous les 26 Bachelor sont en français, à l'exception du Bachelor en économie et management qui est bilingue français / anglais.

Sur les 110 Master, 12 sont en anglais (10,9%) et 15 sont bilingues français / anglais (13,6%), selon la répartition suivante :

En anglais :

Sciences

- MA en physique (EN)
- MA en astrophysique (EN)
- MA en biologie chimique (EN)

Sciences de la société

- MA en standardisation, régulation sociale et développement durable (EN)
- MA en innovation, développement humain et durabilité (EN)
- MA en économie politique du capitalisme (EN)

Économie et management

- MA en sciences économiques (EN)
- MA en management (EN)
- MA en statistique (EN)
- MA en Business Analytics (EN)
- MA en négoce des matières premières (EN)

Global Studies

- MA en santé globale (EN)

Bilingues français / anglais :

Sciences

- MA en sciences informatiques (FR/EN)
- MA en mathématiques et sciences informatiques (FR/EN)
- MA en chimie (EN/FR)
- MA en biochimie (EN/FR)
- MA en biologie (FR/EN)
- MA en archéologie préhistorique (FR/EN)
- MA en sciences de la Terre (EN/FR)
- MA en sciences de l'environnement (FR/EN)
- MA interdisciplinaires en neurosciences (EN/FR)

Sciences de la société

- MA en sociologie (FR/EN)
- MA en science politique (FR/EN)

Économie et management

- MA en gestion de patrimoine (EN/FR)

Traduction et interprétation

- MA en traduction (FR/EN + langues de la combinaison choisie par l'étudiant)
- MA en interprétation de conférence (FR/EN + langues de la combinaison choisie par l'étudiant)
- MA en traitement informatique multilingue (FR/EN)